

L'ORDRE NUCLEAIRE

Gaby Mabillais	:	2 mois de prison ferme,	6 mois avec sursis
André Mabillais	:	2 mois de prison ferme,	6 mois avec sursis
Pierre Potiron	:	2 mois de prison ferme,	6 mois avec sursis
Paul Blineau	:	2 mois de prison ferme,	6 mois avec sursis
André Blineau	:	2 mois de prison ferme,	6 mois avec sursis

et maintenant ... ?



SOMMAIRE

NUCLEAIRE - REPRESSION

- Des millions contre le nucléaire, pourquoi cinq otages ? P. 2-3
- Compte rendu des manifestations..... P. 3-5
- Les A. G. de la Chambre d'Agriculture..... P. 4
- Repartage photo..... P. 5
- Sexisme et manifestation..... P. 5
- Tous au Pellerin, destruction du registre à St J. de Boiséau P. 6-7
- Témoignages du maire de St Jean et d'un matraqué..... P. 7-8
- Le procès des cinq otages..... P. 8 à 12
- Radio libre 44 ; que fait l'UD CFDT face à la répression... P. 13
- La gauche et la défense nucléaire..... P. 13-14

ARMEE

- Jo Cassard en prison ; perquisition à Derval..... P. 15-16
- Le local Nantes Tiers Monde saccagé par un commando fasciste P. 16

OUVRIERS

- Brissoneau et Lotz : la direction a cédé..... P. 17-18
- RECORD-Nord : le magasin qui ne négocie plus..... P. 18-19
- Questions sur la grève du 24 mai..... P. 19

PAYSANS

- Tous au Bois aux Moines le 19 juin..... P. 20-21

QUARTIER

- Projet "GAMIN" : l'informatique policière..... P. 21

DIVERS

- Mouvement pour l'alternative non-violente ; réunion femmes.. P. 22

CULTURE

- Festival du film albanais ; Fête à Landemont..... P. 23
- Festival Nantes-Nord organisé par le Théâtre-Equipe..... P. 24

CALENDRIER

MARDI 14 JUIN

- 20 H 30 à la Fraternité Protestante
réunion à propos du Tran pharmaceutique
(voir page 22) ;
- 20 H 30 à la Fraternité Protestante
Réunion femmes sur l'avortement (voir page 22)
- film "Certifié exact" sur le chômage
avec débat au foyer des Jeunes du Petit
Chantilly à ORVAULT ;
- 20 H 30 à BLAIN, film : "La grande
muette se met à parler" salle st Laurent ;

- 17 H 30 à la PREFECTURE DE NANTES,
manifestation contre l'emprisonnement des
5 otages.

MERCREDI 15 JUIN

- 14 H à RENNES, Palais de Justice,
procès en Appel des cinq otages ; 11 H
départs en car place Viarme ;

- 21 H Bourse du Travail : soirée
de soutien à Jo Cassard (voir page 16).

JEUDI 16 JUIN

- 20 H 30 Fraternité Protestante :
réunion contre l'institution militaire ;
- 20 H 30 Fraternité Protestant :
Réunion unitaire : avortement contraception.

VENDREDI 17 JUIN

- 20 H 30 au centre socio-cultu-
rel du Sillon de Bretagne : réunion pour
une riposte au projet GAMIN (voir P. 21).

SAMEDI 18 JUIN

"Village à vendre", cercle celtique
de Redon à 21 H au Théâtre St Vincent
sur Oust (15 km de Redon).

DIMANCHE 19 JUIN

- Pique-nique aux Bois aux Moines
chez les Mouillé à CHEIX EN RETZ (voir
page 20).

MERCREDI 22 JUIN

- A.G. de l'APL au Foyer des Jeunes
Travailleurs à Baulieu à 20 H 30.

DIMANCHE 26 JUIN

- 14 H à 22 H fête à Landemont(P.23)

DU 14 JUIN AU 7 JUILLET

- Festival musique, théâtre, chan-
sons poésie, organisé par le Théâtre Equi-
pe (voir page 24).

DU 15 AU 18 JUIN

- Festival du film Albanais au Con-
corde (voir page 23).

LE FESTIVAL "OUTRE-MAINE" est annulé.

"NOUS SOMMES DES MILLIONS CONTRE LE NUCLEAIRE, POURQUOI CINQ OTAGES ?"

compte rendu des manifestations.

A 17 H30 devant le Palais, 1 500 personnes (à l'appel de la coordination des comités de défense de l'environnement de Basse Loire, soutenus par la F.D.S.E.A., les Paysans-Travailleurs, la CSCV, et des groupes d'extrême gauche), se sont rassemblées et ont ensuite défilé dans les rues de Nantes.

Ambiance bonne en fait, mais moins de paysans que le lendemain.

Le vendredi, 9 H 00, pendant qu'à l'intérieur du Palais de Justice le Président BORDIER faisait joujou avec l'article 314 du Code Pénal, 1 500 personnes parties de la Place Viarme, manifestaient devant le Palais de Justice afin de montrer leur soutien aux inculpés et leur opposition à la centrale nucléaire du Pellerin.

ETAT DE SIEGE AU PALAIS...

La manifestation arrivée devant le Palais de Justice à hauteur de la rue Jean Jaurès, sera alors bloquée dans la progression vers la place par un cordon de gardes mobiles, renforcé par un deuxième cordon de CRS.



Le dispositif policier était l'un des plus importants vus à Nantes depuis longtemps : au moins deux compagnies de CRS (1 compagnie = 200), plus les gardes mobiles, la police urbaine patrouillant dans les alentours, sans parler des flics en civil et d'une dizaine de jeunes fascistes présents là...

La place du Palais de Justice se trouvait ainsi bloquée par des cor-

dons de CRS et gardes mobiles en tenue de combat, casque sur la tête et bouclier à la main, matraque et lance-grenade prêts à servir, créant ainsi un huis clos de fait en empêchant toute personne, même isolée, d'aller au Palais, sans justification et vérification d'identité préalable.

Ce refus de la publicité des audiences a été constaté par huissier et a entraîné la protestation de l'Union des jeunes avocats, ainsi que l'intervention de la mairie de Nantes auprès de la Préfecture ; en pure perte d'ailleurs. Ce qui n'empêche pas O. F. (11.06.77) de trouver que grâce à la présence des familles des inculpés au procès, et de quelques rares "anti-nucléaires" (4 ou 5) noyés dans les flics en civil, que l'audience était quand même publique... quand on fait tant d'efforts pour fermer les yeux, on mérite une canne blanche.

Après une courte manifestation dans les rues environnantes, la manifestation devait revenir devant le Palais, toujours à la hauteur de la rue Jean Jaurès pour s'arrêter et attendre en face du barrage policier. Elle restait jusqu'à 15 H, heure du verdict.

Pendant tout ce temps, les quelques rares personnes et témoins qui avaient réussi à être à l'audience en sortaient à intervalles réguliers (mais pas question de pouvoir y retourner...) pour donner, à l'aide d'un haut parleur, un compte-rendu de ce qui se disait à l'intérieur.

EN ATTENDANT LE VERDICT...

Le face à face manifestants/forces de l'ordre devait se poursuivre pendant toute cette attente, faire alterner discussions et quolibets avec les gardes mobiles du premier rang.

.../...

Manifestations (suite)

—> Malgré la nervosité grandissante des manifestants, Des chansons ;

"Aux marches du Palais (bis)
y'avait des CRS lon la (bis)
et ils obeissaient à l'ordre (bis)
les flics du nucléaire (bis)"

des slogans :

"C.R.S. aujourd'hui, irradiés demain" ; "libérez les 5otages".

Accompagnés de tentatives diverses (et pas toujours inefficaces) pour démoraliser les gardes mobiles qui manquaient de fraîcheur après 4-5 heures d'attente au premier rang (on serait eux on en causerait à notre syndicat, pour avoir une prime pour conditions de travail pénibles !)



A l'approche du verdict, ceux-ci devaient être remplacés par un épais rideau de CRS (slogan des manifestants : "rendez-nous nos gardes mobiles")

Le verdict extrêmement sévère, lorsqu'il fut connu, allait accroître la tension. Après un moment de flottement où diverses propositions furent faites, la "décision" d'aller manifester en ville "pour faire savoir ce qui venait de se passer" ne devait trouver que peu d'écho et apparaitre à certains comme l'équivalent d'un ordre de dispersion, de renoncement.

C'est pourquoi la plus grande partie des manifestants resteront sur place. Cependant, certains devaient se rendre à Saint Jean de Boiseau. (cf. article)

LES A.G. A LA CHAMBRE D'AGRICULTURE...

Après cette période de flottement, des assemblées étaient convoquées à la Chambre d'Agriculture, afin de discuter des suites à donner au mouvement.


Quatre assemblées (FDSEA, PT, Coordination des Comités de Défense, "inorganisés") devaient donc avoir lieu à partir de 15 H 30, plus une réunion commune après à la Chambre où s'étaient regroupés la plupart des manifestants.

Ces réunions devaient être interrompues par la nécessité de faire sortir un groupe de jeunes fascistes qui, place Viarme, essayaient de crever des pneus de voitures suspectés d'appartenir à des manifestants (ce furent peut-être les mêmes qui, le matin, vinrent aimablement proposer leurs services aux CRS peu habitués à la chose...) et les mêmes le soir au commando contre le Centre Nantes tiers Monde)



Ces réunions qui se tinrent jusqu'à 18 H 00 devaient envisager la riposte à apporter après le verdict, évoquant l'action de masse ou l'action de commando... Le respect de la légalité était bien loin, même dans les discussions portant sur le soutien à obtenir de la part des centrales syndicales ouvrières (1).

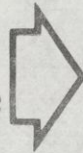
Les perspectives d'action immédiate devaient être ensuite remplacées dans la discussion par la question de l'action à mener à RENNES, mercredi, dès que



NOUS REFUSERONS LE NUCLEAIRE
PAR TOUS LES MOYENS

Jeudi 18h près du Palais

Tentative de dialogue entre
manifestant et forces de l'ordre



sans commentaire!



Manifestations (suite)

fut connue "officieusement" la date à laquelle le procès passerait en appel (le 15/06 à 14 H 00), puis par les nouvelles apportées de Saint Jean de Boisbeau, où le registre d'enquête venait venait d'avoir des malheurs.



(1) Suite à l'intersyndicale de samedi à l'appel de la CGT, CFDT, FEN, FDSEA, PT, avec soutien CSCV, CSF,

MANIFESTATION

MARDI 14 JUIN

A NANTES à 17 H 30 (Préfecture)

puis la coordination des comités de Basse Loire Antinucléaire :

MERCREDI 14 H 30

Palais de Justice RENNES (Pour l'appel du jugement).

SEXISME ET

MANIFESTATION

A propos de la manif vendredi matin, devant le palais de justice, deux choses me semble importantes à dénoncer ;

1) L'agression sexiste d'un mec (manifestant).

On était pratiquement collé au cordon de flics quand un mec à côté de moi m'a ouvert la liquette, collé la main au sein et sorti quelques fines plaisanteries du genre :

"montre moi tes seins, cela va me faire bander et ça va faire chier les fliss"
Puis, nettement plus agressif : "Les filles qui manifestent sans soutien-gorge, toutes des salopes, faire triquer comme ça les mecs, cela les empêche de se polariser sur les flics etc..."

J'ai dénoncé publiquement ce mec au milieu des manifestants quelques temps après.

Le mec, un peu vert, à quand même fini pas se tailler.

Quelques remarques quand même à propos des réactions de certains mecs au

cours de cette dénonciation publique.

1 - Il y en a que ça a carrément fait rigoler; ils sont tout à fait d'accord avec ce type de comportement et trouvent que je ne comprends pas la plaisanterie.

2 - D'autres, un peu plus emmerdés nous ont écouté poliment (d'autres copines s'étaient jointes à moi et gueulaient aussi contre le mec et ses copains) et puis se sont empressés de dire que cela suffisait comme ça et qu'on pouvait peut-être passé aux choses sérieuses (en l'occurrence, la suite de la manif).

2) Y en a marre des injures aux flics du genre :

- CRS gonzesses
- CRS pédés
- enculés
- CRS impuissants
- T'as pas de couilles au cul.

Une participante à la manif

TOUS AU PELLERIN !

(DESTRUCTION DU REGISTRE À ST JEAN DE BOISEAU)

LE RÉSULTAT DU PROCÈS ...

La condamnation est annoncée: deux mois de prison ferme pour les 5 agriculteurs.

Vive émotion dans la foule.

Un cortège s'en va en tête part dans un premier temps en directions des locaux syndicaux dans le but sans doute d'une explication orageuse : les syndicats n'ont pas appelé aux manifestations de soutien.

Aussitôt, cette proposition sera annulée de deux contre-propositions :

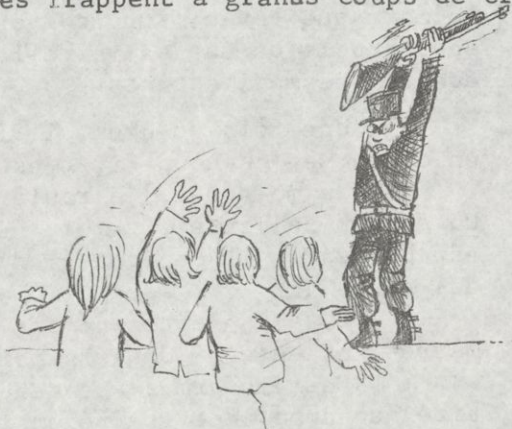
- pour les uns, il s'agit d'aller à la chambre d'Agriculture pour se concerter sur des actions à venir ;

- pour les autres, se sera "tous au Pellerin" dans le but de refaire l'action de Couéron : détruire un registre d'enquête d'utilité publique dans une autre mairie, puis se laisser arrêter sur place, tous ensemble pour éviter que quelques uns sélectionnés, soit à nouveau pris en otages.

L'ENQUÊTE DE ST JEAN DE BOISEAU EN MILLE MORCEAUX ...

Vers 16 H, alors que le dispositif de St Jean de Boiseau est affaibli du fait de la manifestation à Nantes, quarante personnes, hommes et femmes rentrent dans le local municipal, vont au registre et le mettent en pièces.

La dizaine de gendarmes présente dans le local, une fois la surprise passée, s'emparent de leurs armes et debouts sur les tables frappent à grands coups de crosses.



Une fille s'évanouit juste à la sortie ayant reçu deux coups de crosses sur le crâne.

Un autre est blessé d'un coup de crosse ; les manifestants se regroupent alors sur la place de l'église, face au local.

A ce moment, arrive d'un côté les gardes mobiles, de l'autre Camille Durand maire P.S. de St Jean de Boiseau qui n'a que le temps de se précipiter vers les gardes mobiles.

Il est menacé d'une crosse avant de pouvoir se faire reconnaître.

Dans le même temps, les manifestants ont téléphoné au docteur Villaine qui est par ailleurs Maire du Pellerin qui arrive aussitôt sur les lieux pour soigner les deux personnes ensanglantées.

Il commencera par bousculer la fille, puis l'emmène avec lui pour qu'elle reconnaisse ceux qui l'ont frappée. Elle ressortira de la Mairie toujours blessée, bousculée par les crosses des gardes mobiles.

Au moment où le docteur Villaine ausculte la seconde personne blessée, les forces de l'ordre cherchent à s'emparer d'elle et pour mieux l'isoler lancent à plusieurs reprises des grenades lacrymogènes dans les manifestants.

Une troisième personne sera blessée, recevant une grenade sur la tête.

C'est ainsi qu'ils ont réussi à embarquer le manifestant qu'ils avaient désigné "meneur" jusque dans la salle d'enquête.

Il a fallu plus d'une demi-heure de tractations entre les deux maires, la Préfecture et les manifestants pour que les blessés soient envoyés par les pompiers de St Jean de Boiseau au C.H.U. et non par les forces de l'ordre, puis pour que les forces de l'ordre elles-mêmes se retirent (voir communiqué du Maire ci-dessous).

La population de St Jean de Boiseau sur place est indignée par la violence des forces de l'ordre.

Certains, étrangers à ce qui vient de se passer, crient "SS", et d'autres injures. D'autres recueillent les manifestants au moment des grenades.

Le même soir eut lieu une réunion extraordinaire du Conseil Municipal, entièrement filmé par FR3.

A 20 H 30, à la Salle des Fêtes, une réunion avec Leray du CNRS, qui témoignait l'après-midi même au procès, ainsi que Demaure, professeurs de Sciences à la Fac de Nantes.

Au cours de cette réunion, les événements de cette fin d'après-midi ont été relaté par le Maire et discutés.

Correspondance APL

LE MAIRE DE ST JEAN de BOISEAU Communiqué à La PRESSE:

Le Maire socialiste Camille DURAND apporte son témoignage sur les incidents de St Jean de Boiseau

"J'ai quitté le tribunal vers 15 H. J'étais à la mairie à 16 H. Quand je suis arrivé, une quarantaine de manifestants s'opposaient aux gendarmes mobiles."

"Le registre d'enquête d'utilité publique venait d'être déchiré en mille morceaux, et les six gendarmes avaient violemment réagi en blessant trois personnes à coups de crosse...."

"J'ai constaté qu'en fait, les gendarmes tiraient des grenades lacrymogènes pour tenter de s'emparer d'un blessé qui était inanimé devant la porte de la Mairie, sur la place.

"Pour le protéger, j'ai demandé que les tirs cessent, mais les gendarmes ne m'ont pas écouté.

"Je suis alors monté en mairie pour téléphoner à la Préfecture pour qu'elle donne l'ordre aux policiers de se retirer

"Les gendarmes avaient deux raisons de n'être plus là :

- d'abord ils n'avaient plus rien à garder ; le registre était détruit ;

- en outre, l'heure de l'ouverture de l'enquête - 17 H - était passée.

"Après un long temps d'attente, j'ai eu une personne du cabinet au téléphone... que j'ai dû faire patienter pour redescendre sur la place où les forces de l'ordre tentaient à nouveau de s'emparer de l'un des blessés, alors que le Docteur Villaine, maire du Pellerin, l'examinait sur place.

" Pour me faire un peu plus écouter, j'ai dû ceindre mon écharpe... C'était difficile.

Même le docteur Villaine a eu, lui aussi, maille à partir avec la police, un policier lui ayant dit que, s'il n'était pas content, on emploierait également la force à son égard.

"En définitive, les deux blessés sérieux, grâce à l'action du docteur ont été évacués sur l'hôpital par les pompiers

"Toutefois, les policiers ayant pris l'identité de l'un d'eux, une trentaine de manifestants ont également donné la leur pour le cas où l'incident donnerait lieu à une inculpation".

TEMOIGNAGE D'UN MATRAQUÉ

Animateur (salarié) des Paysans Travailleurs, mon activité professionnelle de type syndical, m'amène parfois sur le terrain...

Ici, l'amitié me guide aussi : les frères Blineau, dont deux ont été condamnés ce matin, m'ont accueilli en 1973, dans des moments difficiles et je n'ai pas oublié.

Je me trouve donc là, parmi le groupe, sur la place de St Jean de Boiseau saignant de la tête.

Un médecin vient sur les lieux, c'est Villaine - qui par ailleurs est le maire du Pellerin.

Il nous examine, la copine et moi et s'apprête à nous diriger sur l'hôpital.

Au même moment, arrive une escouade de gardes mobiles en tenue de combat, agressifs.

Ils prennent position devant la mairie. Un chef de gendarmerie, qui je reconnaitrais sans peine, prend une décision ignoble : il fait charger ses hommes, la matraque levée, sur le groupe des blessés, tandis qu'une salve de lacrymogènes écarte les manifestants.

Une fois de plus, il leur faut un otage, et ce coup-ci, c'est moi.

Je me débat, je roule par terre. Un copain se jette sur moi, hurlant : "Il est blessé" ; il me protège d'une partie des coups.

Je suis trainé sur plusieurs mètres, et enfermé dans la mairie, seul.

Les gendarmes prennent mon identité, et appellent le Préfet : "Nous tenons le meneur".

Pendant une heure, Villaine, docteur et maire du Pellerin, et Camille Durand, maire de St Jean de Boiseau ceint de son écharpe tricolore, vont essayer de me tirer de là, vers l'hôpital.

Scènes pénibles : les deux maires me soutenant à bout de bras, me trainent vers la sortie, l'officier des garde-mobles bloque la porte avec son peloton, tandis que d'autres gendarmes me retiennent par les pieds ou par les bras.

LE PROCÈS

9 H : L'audience commence à l'heure, chose rare !

Les prévenus rentrent menottes aux mains, "Salut les copains" lance Paul Blineau. Réponse de l'assistance, mais en silence, les flics sont trop nombreux.

TINIÈRE Avocat : "Mr le Président, les forces de police empêchent la publicité de l'audience. Le public ne peut pas entrer!"

LE PRÉSIDENT : "Les questions de sécurité de l'audience sont de la compétence du Procureur de la République".

AVOCAT : "J'ai fait établir un constat d'huissier!"

Le Président Bordier relève l'identité des prévenus puis rappelle le chef d'inculpation : la loi anticasseur.

LE PRÉSIDENT : "Paul Blineau, célibataire..."

PAUL BLINEAU : "Non, Me le Président, j'ai quatre enfants, ils sont dans la salle".

LE PRÉSIDENT : "Quel âge ont-ils ?"

PAUL BLINEAU : "Ils peuvent vous le dire ? Eux-mêmes ?"

LE PRÉSIDENT : "Non, non... c'est à vous que je le demande".

Un officier menace Villaine et dit à Camille : "le blessé ne partira pas, c'est moi qui commande ici, pas vous".

Dans la soirée, nous atterrissions quand même à l'hôpital, le Préfet lui, téléphone aux journeaux locaux qu'il ne s'est rien passé à St Jean de Boiseau, que le registre n'a pas été détruit, et que l'enquête continue...

Nantes, le 11 juin 1977.

Jean-Paul Cruse

Animateur Paysans-Travailleurs de Loire-Atlantique.



LE PROCUREUR : "J'ai reçu un télégramme depuis le Sénat de Mr Chauty, sénateur, témoin cité par la défense. Il ne viendra pas car son emploi du temps ne lui permet pas".

LE PRÉSIDENT : "J'ai reçu de nombreuses lettres de solidarité avec les prévenus".

Puis, appel des témoins :

- ceux de l'accusation : le gendarme Bourgeois de la brigade de Glisson, le gendarme Baudois de Nantes-Chantenay, le maréchal des Logis Chef Gloannec de Couéron.

- ceux de la défense : 25 entout, témoins des faits et témoins de "moralité" comme on dit, c'est à dire ceux qui n'ont pas un rapport direct avec les faits reprochés.

LE PRÉSIDENT : "(il appelle André Blineau et relate les faits reprochés)
"L'enquête d'utilité publique a été décidée et un registre déposé en Mairie de Couéron.
"Tout est calme le 2 juin, quand brusquement, il y a eu l'irruption de 40

personnes. Les gendarmes sont immobilisés par trois ou quatre personnes : le registre est enchaîné.

Tout à coup, on entend : "Passez la cisaille, vite !" Une cisaille est sortie d'un sac. Ne parvenant pas à couper la chaîne, les manifestants procèdent "par traction"...

L'action est très rapide, sans que les gendarmes puissent intervenir. Le dossier est ensuite éjecté, puis brûlé.

"André BLINEAU, reconnaissez-vous les faits ?"

ANDRE BLINEAU : "Je n'ai rien à déclarer, mais je suis solidaire des gens qui luttent contre le nucléaire".

LE JUGE : "Vous n'avez pas de déclarations à faire, mais dites nous si vous êtes participant ou non..."

BLINEAU : "Je m'en remets à mon avocat".

Paul Blineau, Gaby Mabillais et Pierre Potiron adopteront la même position. Dédé Mabillais, tout en niant sa participation déclare :

"Je n'y étais pas, mais je suis tout à fait solidaire de la lutte anti-nucléaire, au Pellerin ou ailleurs... Je n'ai rien de plus à déclarer".

Le Président Bordier passe alors à l'audition des témoins.

LES TÉMOINS DE L'ACCUSATION

LE GENDARME BAUDOIS (de la brigade de Chantenay) : "10 H 10, salle du cadastre. Personne n'a encore signé le registre.

Nous sommes trois gendarmes et l'agent administratif. Surgit une bande au pas de course menée par André Blineau, que je ne connaissais pas.

Il s'aidait du bras et de la parole en criant : "Par ici, par ici !!!"

LE PRESIDENT : "Vous êtes formel ?"

BAUDOIS : "C'est celui qui a les cheveux roux ; il avait un pull rouge au moment des faits. Mon collègue, Bourgeois, de la brigade de Couéron m'a dit : "Voilà les frères Blineau !"

Les gens sont rentrés de force, au pas de charge. J'ai été maîtrisé et plaqué au mur par trois individus.

J'ai entendu : "La cisaille, la cisaille !!!" Ca a duré 30 secondes au maximum.

Madame Mabillais était très agressive. Elle me tenait par le bras gauche et m'immobilisait. C'était une action de commando et je sais de quoi je parle : je suis un ancien des commandos...

DERNIÈRE MINUTE

Lundi 13 à 6 heures du matin. Les gendarmes de la brigade des recherches, 12 rue Descartes, Nantes, se sont présentés au domicile de l'animateur des paysans-travailleurs de L-A, munis d'une convocation, en vertu d'une commission rogatoire signée par le juge d'instruction, Mme Cadenat-Duthil, "pour être entendu comme témoin sur l'affaire de St. Jean de Boiseau" (V:p.6) L'animateur n'était pas chez lui. Les gendarmes ont déclaré, sans qu'on ne leur ait rien demandé, "...Qu'ils n'étaient pas des fascistes. Et que les fascistes étaient ceux qui avaient cassé les lunettes d'un de leurs collègues..."

DERNIÈRE SECONDE...

Une partie des participants à l'action ont aussi reçu une convocation.

affaire à suivre...

Madame Mabillais a été la dernière à quitter la salle. Comme j'essayais de la retenir, elle m'a frappé du tranchant de la main.

GABY MABILLAIS : "Je ne connais pas Monsieur Je n'ai rien à déclarer, mais je suis solidaire.

LE PRESIDENT : "Par la suite, vous avez reconnu formellement Mr Mabillais, présent dans la salle, mais il n'a pas eu d'action particulière.

TINIÈRE (avocat) : "Regardez-bien ! Etes vous bien sûr ?"

GENDARME BAUDOIS : "(n'est pas formel sur Potiron) mais : "J'ai remarqué un individu avec une calvitie frontale avancée..."

TINIÈRE fait alors remarquer que la calvitie ne peut être un signe formel de reconnaissance. Nous avons d'ailleurs remarqué qu'outre l'avocat, le juge lui-même était quelque peu dégarni...

TINIÈRE : "Vous avez décrit Mme Mabillais avec des cheveux mi-long et raides (la désignant :) Regardez bien Madame : correspond-elle bien à ce signalement ? Vous étiez plus affirmatif lors de l'enquête préliminaire".

GENDARME BAUDOIS : "Elle était présente dans l'action !"

TINIÈRE : "La taille de la cisaille ?"

GENDARME BAUDOIS : "Elle mesurait environ 70 cm."

TINIÈRE : "Pourtant, dans les locaux de la police, vous avez déclaré devant Mr Potiron "elle me paraissait plus longue que cela..."

GENDARME : "Oui, c'est possible".

LE GENDARME BOURGEOIS (de la brigade de Couéron) : "J'ai vu des personnes entrant rapidement dans la pièce. On a essayé de me maîtriser, mais je me suis échappé en courant.

"J'ai réussi à m'enfermer dans le local social avec le poste (radio) et j'ai appelé la brigade.

(Enfin un gendarme sérieux... il est jeune, 27 ans et nous sommes persuadés qu'il montera rapidement en grade - NDLR)

"J'ai reconnu les frères Blineau. Il y avait une "présence féminine" : une ou deux femmes.

LE MARECHAL DES LOGIS CHEF GLOANNEC : "Il n'y a pas eu de visite avant 10 H du matin.

MAIS... MARECHAL! NOUS VOILÀ! (N.O.L.R.)

"J'ai été submergé, repoussé, neutralisé, plaqué contre le mur par trois ou quatre individus. La cisaille était assez haute. J'ai reçu un coup de poing à la volée et un coup de pieds par une femme.

"C'est la dame présente, je la reconnais formellement.

"Je reconnais aussi formellement Mr Mabillais. Il n'a pas participé à des actions particulières mais il était parmi les premiers à rentrer!"

TINIÈRE (ironique) : "Le témoignage écrit correspond bien à la description de Mr Mabillais : "homme de forte corpulence avec une épaisse barbe rousse".

(Il demande à Dédé Mabillais de se lever. Oh ! Surprise ! La prison fait bien les choses : elles vous transforme en une semaine en jeune homme svelte et à la barbe brune !....)

Après l'audition des gendarmes, l'avocat fait citer les 25 témoins.

Tout d'abord, le père Mabillais et deux voisins témoignent qu'ils ont vu Jean sur son tracteur à l'heure où les gendarmes affirment qu'il était à la Mairie de Couéron.

L'avocat s'étonne que ces témoignages n'aient pas été retenus.

Cité par Tinière pour qu'il s'explique sur la décision d'implanter la centrale au Pellerin, le sénateur Chauty a fait parvenir une lettre précisant qu'il ne peut se déplacer. Il se défile !

L'avocat fait entendre ensuite plusieurs scientifiques qui tous, affirment le danger des centrales nucléaires.

THEO LERAY : (maître de recherche au CNRS) note que "la violence, c'est d'imposer une centrale nucléaire à une société qui n'en veut pas".

PER LE RHUN : (maître assistant de géographie à Nantes) déclare : "L'augmentation de production n'est pas nécessaire à la Bretagne mais sert à alimenter la région parisienne. Je suis solidaire avec les prévenus qui seront peut-être demain vos accusateurs".

YVES LEGALL : (professeur au collège de France) et DEMAURE (maître assistant à la faculté de sciences) confirment les dangers du nucléaire pour le milieu naturel.

Le dernier déclare alors : "Le dossier d'enquête est un tissu d'incertitudes. L'EDF a brûlé les étapes. Brûler le registre, c'était rendre service à la société".

Suivent alors Brice LALONDE et le général de LA BOLLARDIERE qui font une intervention très parisienne.

L'audience se poursuit avec les maires et conseillers municipaux des communes intéressées.

A plusieurs reprises, l'avocat s'élève contre la présence des forces de police qui empêchent la publicité des débats. Le Procureur répond que la présence de la presse suffit.

Tous les élus soulignent le manque d'informations et l'absence d'un débat démocratique avec les populations.

J. M. AYRAULT : (maire de Saint Herblain) est particulièrement vif : "Le registre, enchaîné à la table, symbolise la conception de la contestation qu'on a dans ce pays : c'est une hypocrisie de démocratie. La loi anti-casseur, c'est le signe des régimes forts qui ont peur. Cela a des relents de fascisme".

LE PRESIDENT : "Modérez vos propos".

J. M. AYRAULT : "Plus que jamais, la population est attentive à ce qui va se passer".

Les élus de Couéron, Nantes, Saint Herblain, le Pellerin, St Jean de Boiseau, St Nazaire, Brains, reprennent ces critiques : "Le Préfet est passé contre l'avis des élus, par un diktat imposant l'enquête d'utilité publique.

"Nous demandons le retrait des forces de police, la libération des inculpés", soulignent les élus de Couéron.

Ils insistent aussi sur le malaise provoqué dans la population par la présence continuelle des forces de l'ordre et l'occupation des Mairies.

Des paysans succèdent pour témoigner de l'inquiétude générale qu'éprouvent les agriculteurs pour conserver leur outil de travail.

BERNARD LAMBERT conclut ainsi :

"lorsque les paysans sortent de la légalité, c'est qu'ils expriment leur opposition à des lois qui ne sont pas justes.

"Si nous avons obtenu une amélioration du statut du fermage, c'est par des actions violentes et illégales.

"L'illégalité d'aujourd'hui, c'est la légalité de demain. Le jugement rendu aujourd'hui sera exemplaire".

Le procès se termine enfin avec le réquisitoire et la plaidoirie.

REQUISITOIRE DU PROCUREUR

Le Procureur GUILLOUX se dit très intéressé par les témoignages des scientifiques et des élus locaux, mais attristé par les agriculteurs "qui ont fait l'apologie de la violence".

"La violence libératrice contre l'injustice est une tare de la société".

Le choix des prévenus ?

Il regrette que les 40 personnes n'aient pas été identifiées.

Les faits sont établis et il y avait bien concertation parce qu'il y avait des cisailles, la force ouverte elle, résulte du rapport entre le nombre de manifestants - 40 - et le nombre de gendarmes - 3 -

Des dommages ? Bien sûr ! Puisque un pauvre gendarme s'est fait taper sur la main.

Et puis, les prévenus ont été formellement reconnus. Alors !

"Allez-vous tolérer l'escalade de la violence et les atteintes aux institutions ? Il n'y a pas de légitime défense contre l'application des lois..."

"Je demande une peine qui ne soit pas inférieure à un an de prison assorti

partiellement de surcis.

PLAIDOIRIE DE L'AVOCAT

TINIÈRE replace tout de suite le procès dans son contexte politique.

"C'est le procès du nucléaire au Pellerin, d'une certaine conception de la démocratie et cela par la volonté des témoins et des masses qui sont dans la rue".

Il démonte ensuite le témoignage des gendarmes puis place l'affaire dans son contexte général et fait le procès de l'enquête d'utilité publique.

"L'opposition massive, c'est cela aussi la démocratie, ce n'est pas seulement un bulletin de vote tous les 4 ans c'est aussi la manifestation dans la rue".

"C'est avant qu'il faut penser aux générations futures. Vous avez à trancher sur tout cela.

"Nantes n'est pas loin... ! Pensez à SEVESO".

Il donne lecture des témoignages de soutien de DUMONT, COUSTEAU et du SGEN-CFDT.

"Les cinq inculpés sont à la pointe du combat. L'Etat a peur pour ses intérêts. Mais, où est l'intérêt collectif !!! Je demande la relaxe".

Paul BLINEAU - André BLINEAU - Pierre POTIRON - André MABILLAIS et Gabrielle MABILLAIS sont condamnés à 8 mois de prison :

- 6 mois avec surcis ;
- 2 mois ferme.

ILS ATTENDENT VOS LETTRES Ecrivez-LEUR

Gaby MABILLAIS : Maison d'Arrêt des Femmes
18 rue de Châtillon
35000 RENNES

Paul BLINEAU	:	[Maison d'Arrêt
André BLINEAU	:	
Pierre POTIRON	:	
André MABILLAIS	:	
		56 rue Jacques Cartier
		35 000 RENNES

DOSSIER SPECIAL APL | TOUT LE PROCES | DES 5 OTAGES

L' APL dispose de l'intégralité des déclarations, témoignages, réquisitoire et plaidoirie du procès du 10 juin.

Nous pensons que ce document a de l'intérêt pour tous ceux qui sont partie prenante de la lutte anti-nucléaire.

Aussi avons-nous décidé d'imprimer un dossier spécial qui sera à la disposition de tous, au prix de 2 F. à la Librairie 71 dès mercredi matin.

A.P.L.

DERNIERE MINUTE

Il semblerait, aux dernières nouvelles, que les marchés concernant la construction de la centrale nucléaire aient déjà été passés entre l'E.D.F. et des entreprises privées de la région.

Conséquence : enquête d'utilité publique = enquête bidon.

CQFD



VENDREDI 10 JUIN, 1ere EMISSION de RADIO LIBRE 44

IL Y AVAIT 3 HEURES D'ÉMISSION (• POUR LE CENTRE DE NANTES • POUR LE PELLERIN • POUR NANTES NORD)

Note APL : "Radio libre 44", mais hélas dans un rayon de 200 mètres avait à son programme : le nucléaire, la centrale du Pellerin, l'enquête d'utilité publique, le procès des cinq.

radio libre 44 s'explique...

Un problème technique nous a empêché d'émettre comme prévu vendredi soir en modulation de fréquence.

Sur les trois émissions projetées, les deux premières a plus de 200 m étaient couvertes par les stations proches ; la troisième a été émise à 10 H également dans un rayon très étroit.

Ceci en raison de notre manque d'habitude et du court laps de temps qui nous était imparti.

Les affrontements du Pellerin et de Cheix, l'action du Couéron et les inculpations des 5 militants nous avaient décidé à nous lancer.

Nous n'abandonnons pas pour autant le projet, mais la prochaine fois nous essayerons d'avoir plus de garanties techniques avant de nous jeter à l'eau.



La Fédération de Loire-Atlantique du P. S. ainsi que le Comité Nantais du Parti Communiste Maxrliste Léniniste de France ont envoyé des communiqués de soutien aux cinq inculpés.

COMMUNIQUÉS DE SOUTIEN

... ainsi qu'un communiqué commun de la FDSEA et des Paysans Travailleurs.

... ainsi qu'un communiqué du PSU.

FACE A LA REPRESSION

QUE FAIT L'UD. CFDT ?

Mardi, une intersyndicale départementale CGT, CFDT, FDSEA... sur l'affaire de Couéron.

L'U.D. CFDT n'appelle pas aux manifestations, raisons invoquées :

l'annonce de ces manifestations a été publiée la veille dans la presse.

La CFDT n'accepte pas d'être mise devant le fait accompli. La susceptibilité de la CFDT doit-elle passer avant la défense des cinq otages ?

Autre raison invoquée : la base n'aurait pas répondu. Contre-exemple : dès lundi à Blain, à une réunion locale les organisations P.C., P.S., CGT, CFDT, FEN, PSU, MRJC, Paysans Travailleurs, FDSEA, dépassent leurs divergences sur le nucléaire et aboutissent à un accord sur la répression en appelant aux manifestations.

Malgré le silence des organisations jeudi : 1 500 manifestants, et 1 500 le vendredi.

Syndiqués CFDT, nous nous indignons de la démission de l'U.D. devant ses responsabilités face à la répression.

Des militants CFDT de BLAIN

LA GAUCHE et la DEFENSE NUCLEAIRE

Il n'y a pas de changement de société sans changement de la politique de défense nationale. C'est pourquoi le Programme Commun a fait à la révision de la politique militaire de la France une place importante : il prévoit la "renonciation à la force de frappe nucléaire stratégique sous quelque forme que ce soit", et "l'arrêt immédiat de sa fabrication".

Or, depuis qu'elle sent le pouvoir d'Etat à sa portée, la Gauche Unie infléchit certaines positions essentielles de

son programme.

Depuis quelques mois ses instances dirigeantes découvrent à la force nucléaire plus d'avantages que de défauts.

Cela ressort notamment des rapports présentés le 6 novembre dernier au Comité Directeur du Parti Socialiste.

Le Parti Communiste se prononce pour "la maintenance de l'arme nucléaire".

Le C.E.RE.S. dans le numéro d'avril 77 de sa revue Repères, affirme que "pour un pays comme la France, il n'y a pas d'autonomie possible sans dissuasion nucléaire".

Dans la même revue, le général Bécam évalue à plus de 50 % l'augmentation nécessaire du budget de la défense, en affirmant : "Notre liberté est à ce prix, nous pouvons et devons les payer".

Ce revirement pose une question de fond : un Etat porté par les aspirations de tout le peuple peut-il être défendu avec les mêmes moyens que l'Etat autoritaire et centralisateur dont une classe minoritaire se sert pour assurer sa domination?

N'ayant cessé de protester contre une option nucléaire au sujet de laquelle le peuple n'a jamais été informé ni consulté, nous estimons que la gauche ne peut s'engager sur cette question capitale si elle n'a pas préalablement permis à ses militants, puis à tous les citoyens d'en débattre démocratiquement.

Sans préjuger de la nature d'une politique de défense compatible avec la démocratie socialiste, nous demandons :

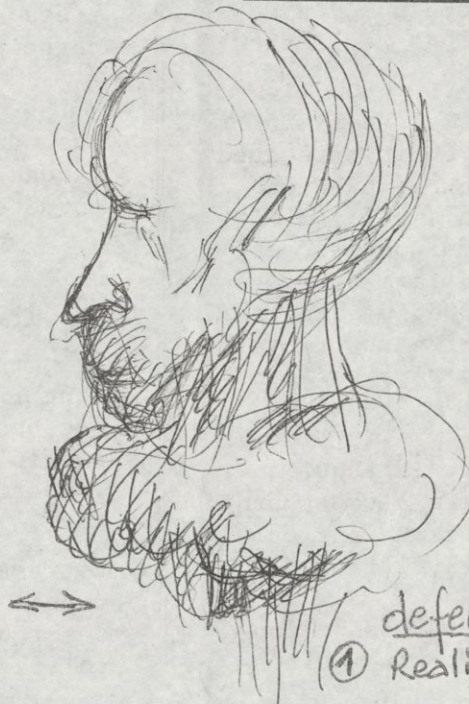
- que la position du Programme Commun sur la force de frappe soit maintenue ;
- que, dès l'accession de la gauche au pouvoir, un large débat soit organisé sur la politique de défense ;
- que tous ceux qui proposent de nouvelles techniques d'autodéfense populaire aient la possibilité de mener cette recherche et de se faire entendre de l'opinion.

(texte signé par de nombreuses organisations et personnalités).

Envoyer toute nouvelle signature et toute réaction à ce texte au Secrétariat :
C/O Jacques SEMELIN
19 rue Pascal
75005 PARIS



② Projet



① Realisation
defense

REUNION
COMITÉ DE SOUTIEN
A LÉON LAMOÉ

Appel à tous ceux qui ont fait partie du Comité .
Appel aux groupes de travail (montage vidéo)

Pour faire le point et voir les suites à avec l'intersyndicale CAE.

MERCREDI 22 JUIN
20 H30
M.S. GERAUDIERE

JO CASSARD EN PRISON

CONTRE L'INSTITUTION MILITAIRE

Le C.N.S.L.S. a eu connaissance de l'arrestation de JO CASSARD, insoumis membre du GRIM. Il va passer devant le TPGA de Rennes.

Nous exigeons :

- la suppression de tels tribunaux qui bafouent totalement les droits de défense ;

- la libération immédiate de Cassard ainsi que celle de tous les insoumis, objecteurs et soldats emprisonnés actuellement ;

- les libertés démocratiques à l'armée, notamment le droit d'information d'Expression et d'organisation ;

- l'abrogation des ordonnances de 59.

Nous appelons à soutenir Jo Cassard dans sa lutte contre l'institution militaire, en participant à toutes les actions prises dans le but d'obtenir sa libération (pétition, lettres etc...)

PERQUISITION A DERVAL

En se réveillant dimanche matin, les populations des bourgs situés au Nord de Nantes (St Mars du Désert, Ligné, Nozay, Blain, Chateaubriant etc...) ont découvert de nombreuses affiches réclamant la libération de Jo Cassard.

D'autre part, le dimanche matin une distribution de tracts était effectuée dans les mêmes localités pour expliquer que Jo Cassard, insoumis au service militaire, était arrêté le 28 mai dernier et poursuivait une grève de la faim depuis cette date à la maison d'Arrêt de Rennes.

La distribution de tracts trouvait plutôt un bon accueil de la part de la population.

Suite à ces actions, le lundi 6 juin au matin, la gendarmerie a voulu procéder à une perquisition chez un agriculteur membre des "Paysans Travailleurs", et demeurant à Derval.

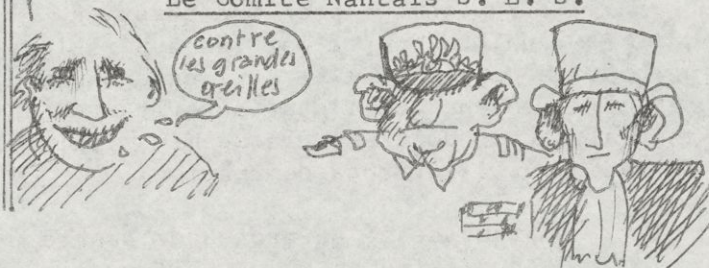
La gendarmerie désirait sans doute faire un exemple devant cette manifes-

Le CNSLS rappelle qu'il organise une réunion le jeudi 16 juin à 20 H 30 à la Fraternité Protestante où l'on discutera :

- de la convention nationale du soutien à la lutte des soldats au Larzac ;
- de la façon de reprendre en charge la lutte des soldats sur certains thèmes tels que les transports, l'hygiène, la sécurité... ;
- de l'organisation d'un soutien plus important à la lutte des soldats dans la région.

Par ailleurs nous appelons à faire signer massivement une pétition exigeant la libération des marins de Brest (cf. APL N° 188), et à la rapporter à la librairie 71 ou à l'envoyer au CNSLS C/O Comité Larzac 12 rue Gensier 75005 PARIS.

Le Comité Nantais S. L. S.



tation spontanée de la volonté populaire.

Devant l'absence de mandat de perquisition, le paysan refusa de les laisser entrer, ils se retirèrent donc pour chercher ce papier officiel.

La nouvelle s'étant répandue très vite, en peu de temps, une cinquantaine de personnes des environs se sont rassemblées au domicile de l'agriculteur concerné pour le soutenir.

Les gendarmes sont alors revenus avec des renforts de Chateaubriant et un mandat de perquisition dans le cadre d'une enquête sur le soutien à Joseph Cassard.

Pourquoi une telle perquisition à Derval ?

Elle est sans doute en rapport avec le fait que des manoeuvres militaires auront lieu prochainement dans cette région. Que des opinions différents se manifestent suffit à déclencher la répression de la gendarmerie.

Pour montrer l'importance de ce courant de pensée contre la militarisation, rappelons qu'un groupe de 29 personnes ont renvoyés des papiers militaires en solidarité à Jo Cassard à cette occasion.



D'autre part, cinq personnes amies de Jo Cassard poursuivent toujours un jeune public de solidarité 9 rue des Hauts Pavés à Nantes où il est toujours possible de venir discuter avec eux.

SOIRÉE DE SOUTIEN

MERCREDI 15 JUIN
BOURSE DU TRAVAIL
21H

En soutien à Jo Cassard, aura lieu une soirée d'information sur la militarisation de la société avec :

Quand le pantalon kaki dépasse sous la blouse blanche

Sketches reconstituant les "entretiens" avec le psychiatre militaire et leur utilisation au Tribunal Permanent des Forces Armées lors des procès de réfractaires ou de soldats.

L'authenticité de ces rapports montre l'arbitraire, le dérisoire et le tragicomique de cette psychiatrie militaire, et nous découvrons une nouvelle maladie : la maladie de l'opposition.

La grande muette

A partir de dessins de l'Assiette au Beurre, journal politique du début du siècle, regroupant les plus grands dessinateurs de l'époque : STEINLEIN, JOSSOT, DELANOY, POULBOT, GRANDJOUAN, ... et d'un montage de textes et documents d'hier et d'aujourd'hui, la Grande Muette se met à parler... et elle a plein de choses à raconter !

Une information débat

Qui suivra la présentation de ces deux spectacles.

Pour être les premiers à voir ce spectacle en exclusivité, avant sa programmation dans toutes les casernes... et pour soutenir Jo,

**ENEZ
TOUTES ET
TOUS**
**mercredi
15**

UN COMMANDO FASCISTE SACCAGE LE LOCAL DU CENTRE NANTES-TIERS MONDE.!



Depuis le 4 juin au centre Nantes-Tiers Monde, 9 rue des Hauts Pavés plusieurs personnes jeunaient publiquement en soutien à JO CASSARD.

C'est vendredi 10 juin vers 21 H 45 qu'un groupe d'une dizaine de personnes casquées, bottées, armées de matraques sont venus au local du Centre Nantes Tiers Monde où elles ont tout détruit - vitrines, livres, étagères etc...

Il n'y eut cependant aucun blessé. Les jeuneurs qui avaient remarqué les allures suspectes et les allées et venues de certaines personnes autour du local, quelques minutes auparavant, ont pu s'enfuir juste avant l'attaque.

Il faut signaler aussi que peut de temps avant, un commando semblable a été remarqué sur la place Viarme, où il s'acharnait à crever les pneus de certaines voitures.

La police est arrivée aussitôt après le sacage du local où elle a pu constater l'importance des dégats.

Il semble que cela soit une provocation d'un groupe d'extrême droite. Une plainte doit être déposée par le Centre Nantes Tiers Monde.

Malgré cela le jeûne public continue à la Fraternité Protestante 3 rue Amiral Duchaffault.

G.R.I.M. 57 rue des Hauts Pavés NANTES



BRISCONNEAU et LOTZ*la direction a cédé :
de retour du service,
les jeunes sont réintégrés*

Depuis plusieurs mois, la direction dit que les commandes enregistrées depuis janvier 77 sont insuffisantes et qu'il risque d'y avoir un grave problème de sous-charge de travail à partir de septembre.

C'est le prétexte qui a été invoqué par la Direction pour annoncer qu'elle ne reprendrait pas les jeunes revenant du service militaire (2 en juin, 3 en août, 1 en octobre).

Et lorsque les deux jeunes se sont présentés à B.L.M. le 1er juin, la Direction a refusé de les affecter à un poste de travail (la Direction, jusqu'à cette date n'avait pas répondu à la demande de réintégration que les jeunes avaient envoyée plus d'un mois auparavant).

A cela, les organisations syndicales CGT, CFTD ont opposé les arguments suivants :

- Si des problèmes économiques se posent à l'entreprise, ce sera à une autre échelle que deux ou même six travailleurs.

- Depuis janvier, il y a eu 27 départs de l'entreprise (retraites, démissions fin de contrats, licenciements, départs au service...) et donc presque autant d'embauche.

Cela fait donc un roulement annuel de 40 ou 50 personnes. Le cas des 6 jeunes doit rentrer dans ce cadre.

- Parmi les deux jeunes, l'un est chaudronnier. Or, à l'heure actuelle, il y a du travail à la chaudronnerie : la Direction demande même de faire du travail de nuit, des heures supplémentaires etc...

Il y a donc du travail à lui donner immédiatement.

Quant à l'autre, il est ajusteur. Or, l'entreprise a mis sur pieds des stages de reconversion de 30 chaudronniers-soudeurs en ajusteurs à la F.P.A.

Il est donc compréhensible qu'il n'y ait pas de travail pour un jeune ajusteur.

LICENCIÉS ILLÉGALEMENT!

De plus, la Direction a commis un certain nombre d'irrégularités dans cette affaire :

- D'après la convention collective

de la métallurgie locale, si un jeune n'est pas repris au retour du service militaire, il s'agit d'un licenciement.

Comme la Direction donne des raisons économiques à la non-reprise des 6 jeunes, il s'agit d'un licenciement collectif pour causes économiques et la Direction devait suivre la procédure normale dans ce cas.

Ceci a été confirmé par l'inspection du travail : la Direction devait, avant de licencier les jeunes, faire une demande d'autorisation de licencier à l'inspecteur du travail et attendre les résultats de l'enquête de celui-ci.

Or, cette demande n'a été envoyée que le mardi 7 juin, alors que les jeunes ont reçu leur lettre de licenciement le 2 juin !

- De plus, comment justifier des licenciements pour cause économique dans une entreprise où l'horaire est de 42 H où il y a des heures supplémentaires, du travail de nuit etc...

Devant le blocage de la Direction, sur des positions injustifiables, les organisations syndicales ont engagé l'action avec les travailleurs : les jeunes devaient être réintégrés.

Si dans les mois à venir des problèmes économiques se posent, alors les travailleurs y feront face tous ensemble ; mais on ne voit pas pourquoi deux jeunes devraient être sacrifiés aujourd'hui.

Il s'agit d'une élémentaire solidarité ouvrière.

BLOCAGE DES PORTES

A partir du premier juin, diverses actions ont eu lieu :

manifestation dans le bureau du personnel jeudi 2 juin, réunion d'information à l'embauche et manifestation autour du local de la Direction pendant le conseil d'Administration le vendredi, manifestation pendant le comité d'entreprise le lundi et enfin blocage des portes de l'entreprise à l'embauche et pendant plus de trois heures mardi.

Ce blocage de mardi a marqué un durcissement de l'action. C'était l'affirmation d'un rapport de force puisque l'entreprise

a été complètement paralysée pendant plus de trois heures. C'est ce rapport de force qui a provoqué le recul de la Direction.

Au terme des négociations, le principe de la réintégration des deux jeunes était acquis.

Ceci était également valable pour les 4 jeunes qui vont revenir cet été. La Direction lâchait même 1/2 heure d'information payée, à l'embauche du personnel pour permettre aux organisations syndicales de tirer le bilan du conflit.

Pour les organisations syndicales CGT, CFDT, ce conflit constituait bien un test pour la Direction, dépassant les problèmes des deux jeunes.

La preuve : il a fallu plus de 10 heures de débrayage pour faire reculer la Direction, ce qui représente environ 5 000 H. de travail de perdues pour l'entreprise (soit du travail pour deux personnes pendant plus d'un an !!!...)

Et, ce test, les travailleurs avec leurs organisations syndicales l'ont gagné.

Mais il faut rester prudent car les problèmes économiques de l'entreprise et le manque de commandes sont réels. Et on aura peut-être à faire face, dans un avenir proche à des mesures portant sur l'emploi.

Dans cette perspective, le présent conflit a marqué un rapport de force et la Direction devra en tenir compte dans l'avenir : elle ne pourra pas prendre n'importe quelles mesures.

Ce conflit a montré que l'on ne doit pas être fataliste et qu'on ne doit pas accepter n'importe quoi sous prétexte qu'il n'y a pas de commandes ou par peur du chômage; et que, même sur les questions d'emploi, il est possible de faire reculer une Direction d'entreprise.

RECORD-NORD

"Le magasin qui ne négocie plus!"

LE PERSONNEL DURCIT SON ACTION (débrayage avec distribution de tracts aux clients).

LA DIRECTION PANIQUE ET LOCK-OUT.

J.M. AYRAULT (maire P.S. de Saint Herblain)

REGU COMME UN CHIEN PAR LA DIRECTION.

Suite aux luttes déjà entamées en novembre 76 (cf APL 155) et aux réactions anti-syndicales de la direction de mai 77 (Cf APL N° 188), les employés de Record Nord, ont repris la lutte vendredi 3 et samedi 4 juin sous forme de débrayages plus longs que par le passé.

La direction encore une fois, a démontré sa politique anti-syndicale, anti-gréviste, niant par là les droits des travailleurs et prouvant son refus de négociation.

JEUDI 2 JUIN 11 H.

Débrayage d'une heure du personnel (assemblée générale visant à savoir

l'action à entreprendre pour le vendredi et le samedi).

Assemblée générale qui se tient sur une pelouse du Sillon de Bretagne, la direction chassant le personnel de ses locaux et de son parking.

VENDREDI 3 JUIN

16 H 30-19 H. débrayage du personnel dans la proportion de 70 %.

La Direction ferme aussitôt le magasin avisant sa clientèle que le magasin est fermé provisoirement par suite d'un débrayage du personnel.

Le débrayage durant un peu trop à son goût, à 18 H, c'est le lock-out, le magasin ferme jusqu'à samedi matin alors qu'il devait fermer à 22 H.

SAMEDI 4 JUIN

10 H - 12 H Débrayage du personnel. Même scénario, la direction ferme provisoirement.

11 H 30 elle lock-out à nouveau et ce jusqu'à 14 H.

A l'initiative de la CFDT, et après accord du personnel gréviste, appel est fait alors à J.M. AYRAULT afin qu'il vienne constater en qualité d'officier ministériel, le lock-out.

12 H 15 : arrivée de J.M. AYRAULT

Celui-ci est reçu très sèchement par la direction qui lui fait savoir notamment :

- "qu'ici, il n'est pas chez lui et qu'on n'est pas censé le recevoir" ;
- "Que de toute manière, la direction se refuse à discuter avec des grévistes" (ni d'ailleurs avec ceux-ci lorsqu'ils reprennent le travail puisque la situation est inchangée depuis novembre 76) ;
- "que si Mr Ayrault a des connaissances en ce qui concerne l'administration d'un cité, il n'y connaît rien au commerce et..."

Bref... J.M. Ayrault est assez déçu par un tel débat leur ayant malgré tout signifié que, qu'ils le considèrent ou non pour lui, il constate le lock-out.

Devant cette situation, le personnel décide de maintenir son action.

14 H : réouverture du magasin.

15 H - 18 H : nouveau débrayage du personnel ; même scénario à 16 H 30, nouveau lock-out jusqu'au lundi matin.

De nouvelles formes d'action seront sans doute envisagées après mardi 7 juin jour où l'inspecteur du travail qui avait été saisi par la CFDT de la lettre envoyée au personnel (Cf APL 188) rendra visite à la direction.

(Affaire à suivre)

QUESTION sur la GRÈVE du 24 mai

Suite à la grève générale du 24 mai, décidée par l'ensemble des syndicats et en particulier par la totalité des sections syndicales CFDT, on s'attendait à ce qu'un appel à la grève soit lancé par la section CFDT des ouvriers maraîchers, ces derniers constituant une catégorie de travailleurs particulièrement exploitée :

- salaires souvent inférieurs aux qualifications réelles ;
- augmentation des salaires toujours appliquée avec plusieurs mois de retard... ;
- horaire dépassant largement les 40 H bien souvent sans paiement des heures supplémentaires... ;
- manque de sécurité dans certains travaux : traitements, serres etc...
- sur-exploitation de certaines catégories d'ouvriers : immigrés, femmes, saisonniers ;
- division entre ouvriers (hommes/femmes, permanents/saisonniers, français/immigrés) entretenue par une certaine politique patronale.

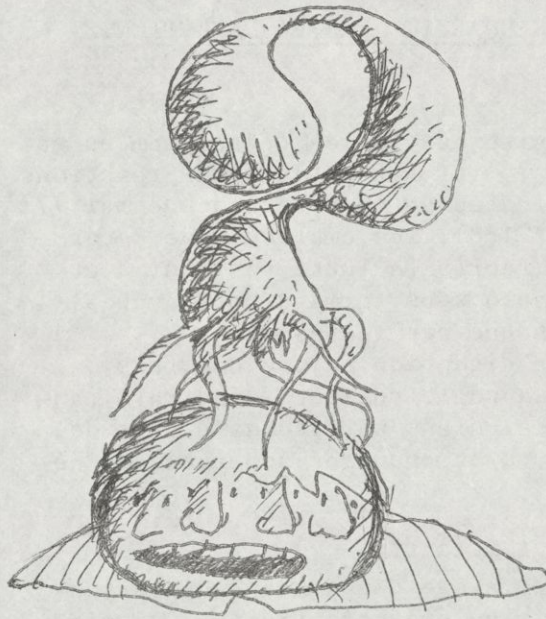
Compte-tenu de tous ces problèmes et de l'isolement de la majorité des ouvriers agricoles, il nous semble regrettable que les responsables locaux de la CFDT n'aient pas appelé à participer à cette journée d'action qui, même suivie minoritairement, aurait déjà été un grand pas en avant.

Tout aussi regrettable nous paraît être l'absence des Paysans-Travailleurs à cette journée, dont l'objectif ne se limitait pas aux seuls problèmes ouvriers, mais concernait des problèmes communs à tous les travailleurs.

Même si les limites d'une telle action sont évidentes, ne pas y participer ne revient-il pas à adopter une attitude de neutralité dans la lutte contre le plan Barre ?

A n'agir que pour des revendications spécifiquement paysannes, et ainsi, rendre purement formelle la solidarité ouvriers-paysans ?

Des saisonniers.



TOUS AUX BOIS AUX MOINES LE 19 JUIN

EXTRAITS de CHEIX-INFO n°5

Les Mouillé, fermiers du Bois aux Moines de nouveau menacés: non contents de les priver de leur outil de travail, les Rondineau tentent de leur voler leurs économies.

Les Mouillé, fermiers au Bois aux Moines: par leur détermination et avec l'aide de tous ceux qui les soutiennent activement, ont retrouvé un outil de travail au Bois aux Moines. Après bien des refus (EDF, Rondineau, Prefet) l'électricité a été enfin accordée. Le téléphone demandé avant l'expulsion, est promis pour l'été. La salle de traite et la laiterie sont installés dans un lieu définitif avec l'accord du propriétaire de la parcelle. A quelques kilomètres de là ils louent 7 hectares ce qui leur fait environ 14 hectares en tout. C'est là qu'ils sont décidés à vivre de leur travail jusqu'à leur retraite.

LA LUTTE DE CHEIX:

UN BILAN POSITIF

Bien sur la victoire n'est pas totale: L'expulsion a eu lieu et la reprise par le fils Rondineau est en train de se faire. Mais cela n'empêche pas de montrer les acquis importants qui se dégagent de cette lutte. (...)

ILS VEULENT METTRE LES MOUILLÉ SUR LA PAILLE!

Comme à Mésanger contre les Pellerin, le propriétaire prétend exiger des Mouillé 60 000 F. environ, qu'il justifie par les frais d'expulsion, une occupation illégale depuis 70, etc... L'affaire vient de passer en justice le 18 mai de façon expéditive et scandaleuse. En effet le jugement va être rendu le 15 juin prochain sans que la défense des Mouillé n'ait eu le droit de s'exprimer à l'audience, pour des motifs de procédure. Le dossier a été déposé au greffe du Palais dans les délais. Un huissier ne l'a pas officiellement retransmis à Toulza. Voilà les moyens qu'il leur reste pour imposer leur justice!

En fait, c'est aux Mouillé de demander aux propriétaires des indemnités pour amélioration culturelle (en 70, à la date du verdict, Rondineau devait

déjà, selon une étude du CGER, plus de 30 000 F.).

Si on y a ajouté les pertes de production dues aux violences continuelles des Rondineau (destruction de la salle de traite etc...) et les conditions faites aux Mouillé depuis leur expulsion (refus du branchement EDF), on arrive à une somme de près de 70 000 F.

C'est cela que la justice n'a pas voulu entendre le 18 mai dernier. L'enjeu de ce jugement est concret pour les Mouillé: les Rondineau veulent obtenir la saisie d'une petite maison des Mouillé, bien d'héritage dont ils ont acheté les autres parts à la famille, pour passer leur retraite.

C'est tout le bien qu'ils possèdent et leur vente couvrirait à peine la somme exigée par les Rondineau. Ils veulent l'argent des Mouillé pour continuer leur installation (les travaux de la maison et du bâtiment d'élevage sont arrêtés depuis plusieurs mois).

ILS VEULENT PORTER UN COUP A L'ACTION SYNDICALE

Ils sont poursuivis pour soi-disant coups et blessures contre le gendre de Rondineau, alors que le film (car ils ont filmé) fourni au tribunal, montre la violence du gendre et l'intervention d'un de ces militants pour mettre fin à une altercation provoquée par Rondineau.

Nous avons constaté tout au long de cette journée des agressions multiples: jets de pierres, coups de fusil, tout cela démontre bien d'où provient la violence...

On verra ce que décide la justice: le jugement doit être rendu le 24 juin.

Elle est assignée en justice pour préjudice moral et matériel sur les Rondineau. Ceux-ci demandent 60 000 F. Ils accusent la FDSEA d'avoir organisé des manifestations au Bois aux Moines au cours de l'année 76.

Là, c'est clair! C'est l'exercice du droit syndical qui est remis en cause: on veut condamner une organisation syndicale... pour une action syndicale.

Car, c'est dans la tradition paysanne que d'organiser des actions sur les lieux mêmes du conflit quand on veut défendre un fermier menacé par son propriétaire.

(21) PAYSANS

CHEIX suite

C'est de même nature que de chercher à condamner des ouvriers pour fait de grève, alors que le droit syndical et le droit de grève en particulier sont très clairement reconnus par la constitution française.

Ils veulent briser l'action syndicale dans ses formes les plus dynamiques !

(...)

NOUS NE LAISSERONS PAS LES MOUILLE SUR
LA PAILLE NI REPRIMER LE DROIT SYNDICAL
POUR LA DEFENSE DU DROIT AU TRAVAIL
CONTRE LA REPRESSION SYNDICALE

Pour soutenir ARMAND et HENRIETTE
MOUILLE :

TOUS AU BOIS AUX MOINES - A Cheix en Retz
DI MANCHE 19 JUIN

Pique-Nique

Meeting.

Comité de Coordination Fdsea, PT, MRJC et CFDT Machecoul

QUARTIERS

PROJET "GAMIN"

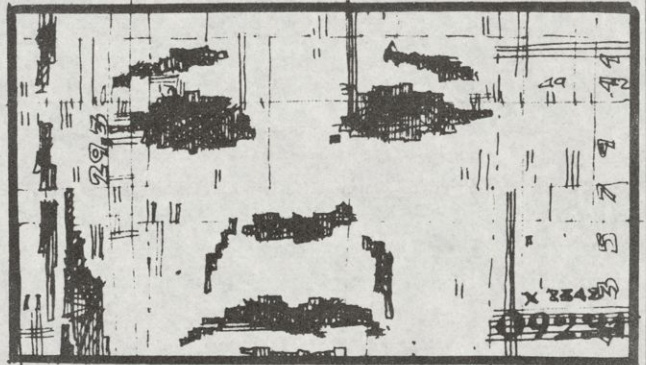
L'INFORMATIQUE POLICIÈRE...

"GAMIN", (GESTION AUTOMATISEE DE MEDICINE INFANTILE), c'est un fichier mis en place actuellement par l'Action Sanitaire et Sociale..

Cette opération présente de réels dangers par rapport aux libertés. Dangers déjà dénoncés par un certain nombre d'organisations comme la CFDT, la CSCV et la Vie Mutualiste qui ont déjà fait connaître leurs positions..

"GAMIN" constitue la base d'un véritable contrôle social des familles les plus défavorisées sur le plan social et économique puisqu'en l'absence de toute prévention médicale et sociale, le fichage informatique de tous les enfants débouche sur un dispositif de sélection d'une population "à risques" dont on maintient les conditions de vie et de travail.

En résumé GAMIN sert essentiellement d'instrument à l'Etat pour prévoir les conséquences de l'exploitation capitaliste (maladies, alcoolisme, chômage, etc...) sans que le système social qui en est à l'origine soit d'une quelconque manière remis en cause.



Pour en discuter avec vous, d'une riposte éventuelle à cette opération en cours en Loire Atlantique comme dans plusieurs départements, nous vous invitons à une réunion le VENDREDI 17 JUIN, à 20 H 30, au CENTRE SOCIO CULTUREL DU SILLON DE BRETAGNE, 8, avenue des Thébaudières - SAINT HERBLAIN.

Collectif National des
Travailleurs Sociaux.

Correspondance : 9, rue de l'Hippodrome.
44300 NANTES.

NOTE A.P.L. A partir du dossier "GAMIN" réalisé par un groupe composé de médecins, de travailleurs sociaux et d'enseignants en informatique, une information plus complète sera faite dans les semaines à venir.

MOUVEMENT pour une ALTERNATIVE NON VIOLENTE

Pour agir dans une orientation autogestionnaire nous nous sommes rassemblés au sein d'un groupe de non violence politique.

Il ne s'agit pas de faire un comité d'élaboration théorique, mais de privilégier le geste sur le discours et de rechercher les situations de rupture afin d'éviter tout compromis.

La non-violence n'est pas une attitude morale ; elle est un engagement total face aux situations dominantes créées pour tout régime privilégiant le profit aux besoins sociaux ; aussi l'individu est-il un lieu de contradictions que l'on doit assumer en même temps que la lutte de classes.

La réalité socialiste est la prise de pouvoir par chacun des décisions politiques, or nous subissons la réalité de l'héritage bourgeois issu de la culture élitiste de tout groupe de domination, qui fait que nous nous battons sur le terrain choisi par l'adversaire, celui-ci gèle et fragmente toute aspiration de changement en revendications.

Nous ne cherchons pas un scénario tout prêt, nous désirons vivre notre propre histoire et pour cela abattre les structures de contrôle du capitalisme moderne.

Cette exigence de vivre le présent, de faire de la vie courante un moment de disparité, et de temps libre pour créer passe d'abord par la libération politico-économique de l'individu.

Nous lutterons concrètement en refusant les idées préconçues de la bourgeoisie et en proposant des alternatives :

refus de toute forme d'armée, de toute action de violence physique, de la hiérarchie des salaires, de la division sociale du travail en travailleurs intellectuels et manuels, de toute forme de centralisation qu'elle soit technique administrative ou politique ; diminution du temps de travail.

Projet d'auto défense populaire, d'action non-violente sous forme de désobéissance civile, organisation, autoréduction des impôts et taxes parafiscales, de redistribution du rôle social de toute production, prise de pouvoir et décision à la base aussi bien pour les orientations que la gestion de la vie quotidienne, établissement immédiat de la journée de travail de 4 heures.

L'organisation d'une société autogestionnaire sera avant tout une oeuvre collective et notre but est avant tout la libération politico-économique.

Pour tout contact écrire à :

Groupe M. A. N. NANTES

Alant Grand Guillot

14 rue Sarrazin 44000 NANTES

COORDINATION - FEMMES ET L'AVORTEMENT

Pour réagir face à la situation au centre d'orthogénie de St Jacques, la coordination des femmes de Nantes, tiendra sa prochaine Assemblée Générale le mardi 14 juin à 20 H 30 à la Fraternité Protestante, 3 rue Amiral Duchaffault.

AUTOREDUCTION 15 % E.D.F.

GUILLOU ALAIN
14 rue Nicolas Poussin
44100 NANTES (Dervallières).

RE-RECTIFICATIF !

ON
S'EST TROMPÉS
DANS LE 1^{er}
RECTIFICATIF



le train pharmaceutique

Suite à la réunion de mardi 7 juin pour envisager une riposte au passage du train publicitaire pharmaceutique à Nantes le 24 juin, convoquée par l'OCT, il est convoqué une prochaine réunion de préparation technique :

Mardi 14 juin à 20 H 30 à la Fraternité Protestante.

Amenez vos papiers, vos crayons, vos idées...

FESTIVAL du

FILM ALBANAIS

CINÉMA "LE CONCORDE"

Bd de l'Égalité - NANTES.

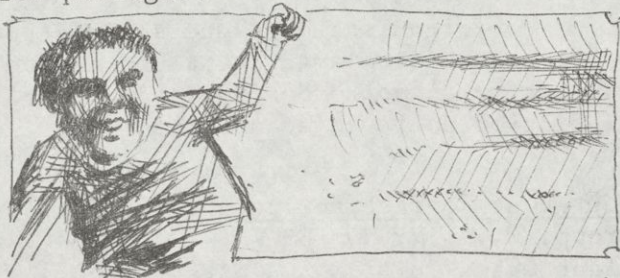
Ce festival est organisé par l'Association des Amitiés Franco-Albanaise avec le concours de la cinémathèque de Nantes.

15 JUIN ET 18 JUIN A 15 H : BENI MARCHÉ

TOUT SEUL

Ce film, un des plus beaux du cinéma Albanais nous fait pénétrer dans le monde des enfants albanais, avec leurs jeux, leur mentalité et les problèmes délicats et complexes de leur éducation en régime socialiste.

Ce film est une critique de l'éducation de certains parents qui couvent leurs enfants sous prétexte de mieux les aimer et de les protéger.



La séance du mercredi est destinée plus spécialement aux enfants.

15 JUIN à 20 H : LES CHEMINS BLANCS

Avec courage et esprit socialiste, un jeune gardien de lignes téléphoniques, avec l'aide des villageois, lutte dans la montagne, sous la tempête un soir de nouvel an, pour rétablir les contacts et la vie dans les hameaux.

Film récent, montrant ce qu'est "l'homme nouveau" en Albanie socialiste.

16 JUIN A 20 H : L'AFFRONTÉMENT

Après la libération, les seigneurs et les beys incitent la population d'un village à se révolter contre le nouveau pouvoir.

L'hiver 48 amènera bien des inquiétudes, on manque de pain...

17 JUIN A 20 H / LA FILLE DES MONTAGNES

Des danses et des chants inspirés de traditions populaires pour retracer ce qu'a été la lutte du peuple albanais pour l'indépendance nationale, pour instaurer les réformes indispensables dans l'agri-

culture, pour l'alphabétisation et l'émancipation de la femme.

Ces films seront suivis d'un débat de 3/4 d'heure. Chaque soirée se terminera à 22 H 30 au plus tard.

Chacun des films montre un aspect particulier de la République Populaire d'Albanie et permet de mieux comprendre l'originalité du développement socialiste de l'Albanie.

Il vous est donc proposé un abonnement de 25 F. pour quatre séances que vous pourrez retirer aux guichets du Concorde ou bien la séance à 10 F. - enfants moins de 12 ans : 5 F.

ENEZ NOMBREUX DECOUVRIR LE JEUNE CINEMA ALBANAIS POUR LA PREMIERE FOIS A NANTES.

Adresse de l'Association des Amitiés Franco-Albanaïses : Mme BARRE Annie
4, rue A.P. Andouart 44200 NANTES
(tél : 75-74-32).

FÊTE À LANDEMONT

- DIMANCHE 26 juin -

14 à 22 heures

Une jeune ouvrière d'une usine de chaussures part en Chine durant ses congés payés de juillet.

Elle va surtout visiter des usines, voir comment elles sont organisées par qui elles sont gérées, comment vivent les ouvriers chinois ?

Elle rapportera aussi des informations sur tous les autres aspects de la vie quotidienne en Chine.

Pour l'aider à financer son voyage, le comité des Amitiés Franco-chinoises, organise une fête dans son village à Landemont, en Maine et Loire.

A cette fête, vous pourrez rencontrer des voyageurs des années précédentes qui pourront vous faire partager leurs impressions.

Il y aura aussi en plein air la fête avec des chants, des danses, des jeux.. Des confitures de fraises, de framboises.. des gâteaux seront vendus pour aider au financement du voyage.

Il sera possible de commander du vin de Pays (Gros Plan, Gamey, Rouge). Des sandwiches seront servis pour le repas du soir.

Pour aller à Landemont : prendre par le LOROUX BOTTÉREAU puis sur la route d'ANCENIS le premier village à 8 km du Loroux.

festival THÉÂTRE MUSIQUE CHANSON POÉSIE



Du 15 juin au 7 juillet prochain, Nantes connaîtra son premier festival de Théâtre, Musique, Chanson et Poésie, le festival de NANTES-NORD, un temps fort dans l'action que le THEATREQUIPE mène depuis 12 ans sur Nantes en matière d'animation culturelle. Le Secrétariat d'Etat et la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports ainsi que la Municipalité ont conjugué leurs efforts pour assurer un soutien moral et financier indispensable à une entreprise dans laquelle le Théâtréquipe s'est engagé en collaboration étroite avec les animateurs de quartiers et responsables à titres divers d'associations locales et établissements scolaires.



MARDI 14 JUIN

■ 10 H et 21 H : Animation des enfants (rythmes, marionnettes) au Théâtréquipe.

MERCREDI 15 JUIN

■ 21 H : Centre social BOUT DES LANDES, "Nobby Clarke Jazz" (jazz) (à confirmer)

■ 21 H : Cinéma LE CONNETABLE : Les Gaspards.

JEUDI 16 JUIN

■ 21 H : Centre social BOUT DES LANDES, "Classe Terminale" de R. Obaldier (Théâtre par le Théâtréquipe).

■ 21 H : Cinéma LE CONNETABLE : Les Gaspards.

■ 14 H 45 : C.E.S. La GERAUDIÈRE : Foliflore (spectacle enfants) - Théâtre de la Bidulière.

■ 14 H 45 : Théâtréquipe : "Sac à Pousse" (spectacle enfants) - Théâtréquipe - La Chamaille-

VENDREDI 17 JUIN

■ 14 H 45 : THEATREQUIPE : "Sac à Pousse".

■ 21 H : THEATREQUIPE : MARIPOL (chants celtiques).

■ 21 H : LES HALLES : Catherine SAUVAGE.

SAMEDI 18 JUIN

■ 21 H : THEATREQUIPE : Hommage à Prévert (le Tableau des Merveilles par le Théâtréquipe).

DIMANCHE 19 JUIN

■ 21 h : Centre des Jeunes : "J'ai une araignée catholique au plafond".

LUNDI 20 JUIN

■ 14 H 45 : Foliflore - THEATREQUIPE.

■ 15 H : Moulin de Plessard : divertissements nautiques.

■ 21 H : Moulin de Plessard : CAFE-THEATREQUIPE.

MARDI 21 JUIN

■ 21 H 30 : Centre Social LONGCHAMP : Hommage à Prévert.

MERCREDI 22 JUIN

■ 14 H 45 : THEATREQUIPE : OBALDIA (à confirmer)

■ 21 H : THEATREQUIPE : Jacques DEBRONCKART.

■ 21 H ; Cinéma LE CONNETABLE : "Jonathan le Goéland".

Pendant toute la durée du festival, participation de LA LIBRAIRIE 71. (ateliers lectures enfants, table ventes, livres en rapport avec chaque spectacle)

Des cartes de réduction sont en vente à la librairie 71 au prix de 45 F ; elle donne droit à l'entrée pour 4 spectacles au choix, le reste de la carte permettant une entrée à chaque spectacle du Théâtréquipe à demi-tarif.

Tous les soirs à 18 H 30 à 20 H 30, les locaux du Théâtréquipe sont ouvertes à toute personne ayant quelque chose à présenter.

IMPORTANT

Certains spectacles ne peuvent actuellement être confirmés (lieux ou participants). Se reporter chaque semaine à l'affichage et aux articles de presse.

PROCÈS DES 50 TAJAGES



l'ensemble des ■ témoignages
■ réquisitoires
■ plaidoiries

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
LIBRARY

ADAM ZEL

ADAM ZEL

ADAM ZEL

LE PROCES DES OTAGES

enfin un PROCUREUR qui "tranche" avec la monotonie du tribunal de Nantes

Le procureur, nouveau-venu à Nantes, s'appelle Guilloux. Dès son discours d'introduction *, à son arrivée à Nantes, il avait quand même tenu à annoncer la couleur.

Il s'était déclaré :

- pour la procédure de flagrant délit (procédure d'urgence permettant de juger un prévenu rapidement, et sans que celui-ci ait eu le temps de consulter un avocat et de préparer sérieusement sa défense) ;
- contre la "correctionnalisation" (c'est à dire que tous les faits qualifiés juridiquement "crimes", susceptibles d'une peine lourde, soit obligatoirement jugés en cours d'assises) ;
- pour l'application intégrale des peines prévues dans le code pénal, ce qui veut dire le refus des réductions de peine et l'application de la peine de mort.

(*) Scéance solennelle du Tribunal en présence de l'évêque et des représentants des armées...



A la suite de l'action du 2 juin, au cours de laquelle le registre de l'enquête d'utilité publique déposé à Couéron avait été subtilisé et brûlé en place publique, 5 paysans ont été arrêtés vendredi matin.

Opération spectaculaire : grand déploiement de forces policières...

Ils comparaissaient en flagrant délit dès vendredi après-midi au Tribunal correctionnel de Nantes, au titre de la loi anti-casseur (art. 314, alinéa 1 du Code Pénal).

LA SÉANCE ...

L'IDENTIFICATION DES PREVENUS

Mr le Président BORDIER semble faire preuve d'une grande compétence en matière de professions agricoles : il n'arrête pas de s'embrouiller entre propriétaire, locataire, fermier et aide-familial...

Lors de l'interrogation sur la situation de famille des prévenus, l'un d'eux s'étonne d'être là ; il voudrait bien savoir où sont ses enfants :

Le Président : "Vous n'avez personne pour s'occuper des enfants ? Et votre épouse ?

Le Prévenu : "(montrant sa femme assise en contre-bas) Mais... elle est là aussi !!!

Surprise du Président.

Interrogée, elle s'indigne de ce qu'on lui ait refusé de téléphoner pour prendre des nouvelles de ses enfants et savoir à qui ils étaient confiés.

Le Président : "De toutes façons, en ce qui concerne les enfants, vous auriez pu vous en préoccuper avant..."

Protestation dans le public.

Le Président BORDIER donne alors sa version des faits entonnant un grand couplet sur la "liberté d'expression caractérisée selon lui par l'enquête d'utilité publique :



NUCLEAIRE-REPRESSION

Le Président : "Nous sommes dans un pays libre, et cette liberté d'opinion a été violée par l'irruption d'une quarantaine d'individus..."

Suit, une description apocalyptique des gendarmes neutralisés, du registre arraché et brûlé... Emporté par son élap, le Président se met alors à interroger un premier prévenu sur les faits.

Il est aussitôt rappelé à l'ordre par Me TIGNIERES, l'avocat des prévenus, qui signale qu'il y a peut-être une question préalable à poser avant d'entamer le débat sur le fond de l'affaire.

En effet, les droits de la défense dans la procédure de flagrant délit donnent aux inculpés le choix entre :

- être jugés tout de suite ;
- demander un délai afin de préparer leur défense.

Les cinq prévenus exprimant le désir de bénéficier de ce délai, le tribunal devait donc vendredi se borner strictement à statuer sur leur maintien ou non en détention.

Le réquisitoire "tranchant" d'un procureur de choc

Le procureur GUILLOUX (voir notice explicative ci-dessus) déclare tout d'abord qu'il comprend fort bien que les gens habitant aux environs de la future centrale nucléaire puissent en éprouver "quelques désagréments" (sic).

expulsés, irradiés
surveillés, fichés...
au bout d'un
moment ça pourrait
devenir un
peu désagréable...



Son réquisitoire ira crescendo devant les vives réactions d'une salle à qui ses propos peuvent apparaître comme une véritable provocation.

Il donne lui aussi une grande leçon de démocratie, dénonçant tour à tour :

"Ceux qui se prétendent des démocrates..."

"Les errements d'individus refusant la liberté des autres car ils ne voient qu'une seule liberté : la leur !"

Rendu nerveux par l'ambiance houleuse de la salle, il s'en prend alors à :

"Ceux qui ne sont courageux que lorsqu'ils sont en groupe"...

Haranguant la foule au nom de la liberté d'expression, il déclare : "Ce n'est pas une poignée de trublions au fond de cette salle qui va m'empêcher de parler !", concluant son envolée par un vibrant : "Nous sommes en démocratie".

DES PREUVES

Pour le Procureur GUILLOUX, on est en face d'une "action de commando", d'un "véritable acte de guérilla" dont la préméditation est prouvée par le fait qu'on a retrouvé chez l'un des prévenus "une cisaille identique à celle qui a servi lors de l'action..." !!!!



Il invoque ensuite comme preuve, le témoignage de trois gendarmes et, pour l'un des prévenus, le fait que son signalement correspond et qu'une contradiction resterait entre les témoignages sur son emploi du temps, contradiction niée par sa femme.

Enfin, argument suprême :

Le Procureur : "Tous les braillards qui sont dans la salle sont la preuve vivante de leur culpabilité..."

"Les honnêtes gens sont à leur travail à cette heure..."

S'adressant au Président, le Procureur demande que l'on ait "enfin le courage" d'appliquer la loi anti-casseur à Nantes.

Il réclame, devant tous ces "faits gravissimes" le maintien en détention de l'ensemble des prévenus.

Le Procureur : "Et ne me dites pas qu'ils sont cultivateurs. Ce Tribunal condamne bien des ouvriers sans tenir compte des désagréments apportés dans la profession."

→
 "Alors, pourquoi faire une exception pour les paysans ?"
 (Monsieur le Procureur veut sans doute à sa façon réaliser une alliance de classes !)

LA PLAIDOIRIE

Me TIGNIERES : " Ce n'est pas parce qu'ils sont cultivateurs que je demande leur mise en liberté".

Il replace l'action dans son contexte, en montrant l'impossibilité de faire abstraction du mouvement général contre la centrale du Pellerin :

- rassemblement du 8 mai au Pellerin ;
 - opposition des municipalités ;
 - affiches officielles brûlées
- etc...

"Ce n'est pas une action de commando, mais la naissance d'un mouvement populaire qui lutte contre des choix politiques imposés d'en haut aux populations, pour le maintien de son emploi et pour des raisons écologiques".

" Le trouble à l'ordre public est constitué bien plus par la détention de cinq otages que par l'action reprochée".

Tignièrès conclut sur le fait que les prévenus sont présumés innocents et que leur maintien en détention montrerait que le Tribunal les juge d'ores et déjà coupables, et qu'en conséquence, l'audience de la semaine prochaine ne serait que pur théâtre.

Applaudissements nourris du public.

Après un court délibéré, le Tribunal devait décider le maintien en détention :

"vu la gravité des faits et l'existence d'un rapport entre ces faits et les inculpés", ainsi que pour "éviter des pressions et concertations, et prévenir le renouvellement des faits reprochés".

Le comité Couéronnais pour la défense de l'environnement, considère cette action comme un appel à toute la population qui doit se sentir concernée par un projet qui présente de réels dangers aussi bien écologiques (santé) que socio-politiques (libertés).

Le Comité couéronnais pour la défense de l'environnement.

Par cette décision, le pouvoir semble chercher à casser au plus vite l'offensive menée contre l'enquête d'utilité publique et la construction de la centrale, en mettant un coup d'arrêt à toute action efficace sur le terrain.

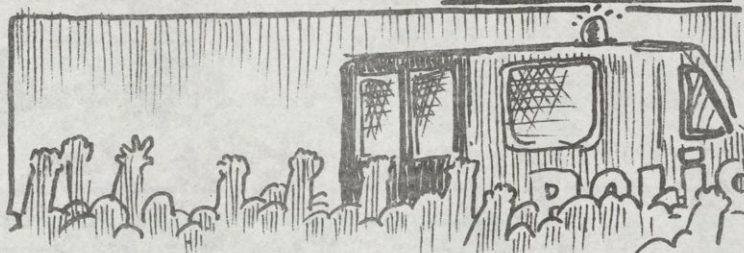
Il veut donner rapidement la mesure de la répression qui va s'abattre.

La tactique du pouvoir est aussi d'essayer de placer le mouvement sur le terrain défensif de la lutte contre la répression, évacuant ainsi pour un temps le problème du nucléaire.

Vieille ficelle qui pourrait bien ne pas avoir les résultats escomptés...

20 H 30 Passage devant la Chambre d'Agriculture de deux cars et d'une 4 L de la gendarmerie, transférant les prévenus vers une destination inconnue.

Ils sont ovationnés (les prévenus, pas les flics...) ENQUÊTE APL



communiqué de presse

Ayant été informé de l'opération surprise menée le 2 juin, (...) le comité-couéronnais pour la défense de l'environnement apprécie cette initiative...

Cette action fait suite à celles menées dans les localités du Pellerin et de Cheix en Retz le 31.

Une telle initiative est importante. D'abord parce que la population ne doit pas se leurrer sur une telle consultation qui est faite en l'absence d'informations objectives et contradictoires ; (...) ensuite parce que le Préfet n'a pas tenu compte de l'avis des municipalités demandant une réelle information avant l'enquête (...) ni de leur refus après (Cf : Braud Saint Louis.)

AUDIENCE du VENDREDI 10 JUIN

la justice de l'ordre nucléaire

Le déroulement de l'audience du vendredi 10 juin a été beaucoup plus calme. D'importantes forces de police empêchant dès 8 h du matin l'accès au palais de justice, le nombre des personnes présentes dans la salle était très réduit et inférieur au nombre de flics.

Encore une fois, le pouvoir bafouait sa propre légalité, démontrant par la même que la publicité des audiences, c'est à dire une justice rendue publiquement, n'est qu'un leurre.

Dehors, 1 500 manifestants venus soutenir les cinq otages, ont attendu pendant cinq heures le verdict du tribunal.

9 heures : L'audience commence à l'heure, chose rare !

Les prévenus rentrent menottes aux mains, "salut les copains" lance Paul Blineau.

Réponse de l'assistance, mais en silence car les flics sont trop nombreux.

TINIERE avocat : "Mr le Président, les forces de police empêchent la publicité de l'audience. Le public ne peut pas entrer".

LE PRESIDENT : "Les questions de sécurité de l'audience sont de la compétence du Procureur de la République".

TINIERE : "J'ai fait établir un constat d'huissier".

Le Président BORDIER relève l'identité des prévenus puis rappelle le chef d'inculpation : la loi anti-casseur.

LE PRESIDENT : "Paul Blineau, célibataire..."

PAUL BLINEAU : "Non, Mr le Président, j'ai quatre enfants, ils sont dans la salle".

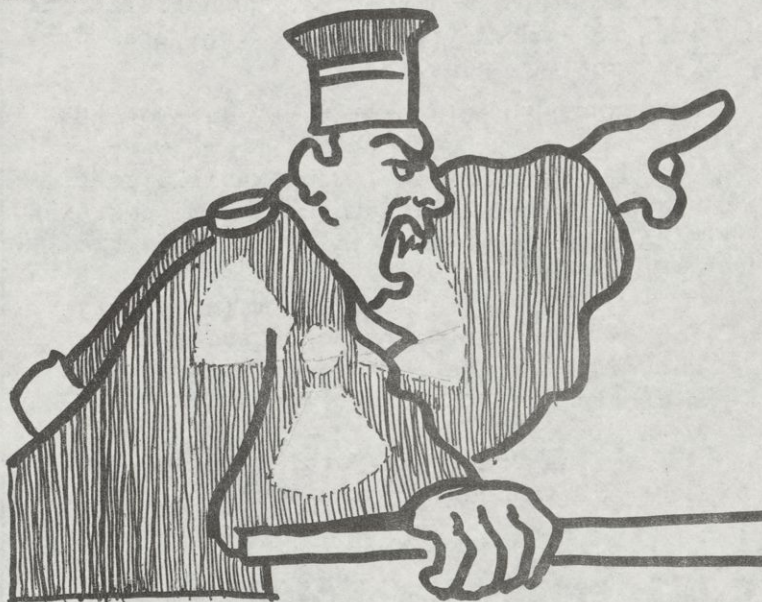
LE PRESIDENT : "Quel âge ont-ils ?"

PAUL BLINEAU : "Ils peuvent vous le dire eux-mêmes ?"

LE PRESIDENT : "Non, non... c'est à vous que je le demande".

LE PROCUREUR : "J'ai reçu un télégramme depuis le Sénat de Monsieur CHAUTY, sénateur, témoin cité par la défense.

"Il ne viendra pas, car son emploi du temps ne lui permet pas."



LE PRESIDENT : "J'ai reçu de nombreuses lettres de solidarité avec les prévenus".

Puis, appel des témoins :

- Ceux de l'accusation : le gendarme BOURGEOIS de la brigade de Clisson, le gendarme BAUDOIS de Nantes-Chantenay, le maréchal des logis chef de Couéron : GLOANNEC;

- Ceux de la défense : 25 en tout, témoins des faits et "témoins de moralité" comme on dit, c'est à dire ceux qui n'ont pas un rapport direct avec les faits reprochés.

LE PRESIDENT : "(il appelle André Blineau et relate les faits reprochés)
"L'enquête d'utilité publique a été décidée et un registre déposé en Mairie de Couéron".

Tout est calme le 2 juin, quand brusquement, il y a eu l'irruption de 40

personnes. Les gendarmes sont immobilisés par trois ou quatre personnes : le registre est enchaîné.

Tout à coup, on entend : "Passez la cisaille, vite !" Une cisaille est sortie d'un sac. Ne parvenant pas à couper la chaîne, les manifestants procèdent "par traction"...

L'action est très rapide, sans que les gendarmes puissent intervenir. Le dossier est ensuite éjecté, puis brûlé.

"André BLINEAU, reconnaissez-vous les faits ?"

ANDRE BLINEAU : "Je n'ai rien à déclarer, mais je suis solidaire des gens qui luttent contre le nucléaire".

LE JUGE : "Vous n'avez pas de déclarations à faire, mais dites nous si vous êtes participant ou non..."

BLINEAU : "Je m'en remets à mon avocat".

Paul Blineau, Gaby Mabillais et Pierre Potiron adopteront la même position. Dédé Mabillais, tout en niant sa participation déclare :

"Je n'y étais pas, mais je suis tout à fait solidaire de la lutte anti-nucléaire, au Pellerin ou ailleurs... Je n'ai rien de plus à déclarer".

Le Président Bordier passe alors à l'audition des témoins.

LES TÉMOINS DE L'ACCUSATION

LE GENDARME BAUDOIS (de la brigade de Chantenay) : "10 H 10, salle du cadastre. Personne n'a encore signé le registre.

Nous sommes trois gendarmes et l'agent administratif. Surgit une bande au pas de course menée par André Blineau, que je ne connaissais pas.

Il s'aidait du bras et de la parole en criant : "Par ici, par ici !!"

LE PRESIDENT : "Vous êtes formel ?"

BAUDOIS : "C'est celui qui a les cheveux roux ; il avait un pull rouge au moment des faits. Mon collègue, Bourgeois, de la brigade de Couéron m'a dit : "Voilà les frères Blineau !"

Les gens sont rentrés de force, au pas de charge. J'ai été maîtrisé et plaqué au mur par trois individus.

J'ai entendu : "La cisaille, la cisaille !!" Ca a duré 30 secondes au maximum.

Madame Mabillais était très agressive. Elle me tenait par le bras gauche et m'immobilisait. C'était une action de commando et je sais de quoi je parle : je suis un ancien des commandos...

DERNIÈRE MINUTE

Lundi 13 à 6 heures du matin. Les gendarmes de la brigade des recherches, 12 rue Descartes, Nantes, se sont présentés au domicile de l'animateur des paysans-travailleurs de L-A, munis d'une convocation, en vertu d'une commission rogatoire signée par le juge d'instruction, Mme Cadenat-Duthil, "pour être entendu comme témoin sur l'affaire de St. Jean de Boiseau" (Vip.6) L'animateur n'était pas chez lui. Les gendarmes ont déclaré, sans qu'on ne leur ait rien demandé, "...Qu'ils n'étaient pas des fascistes. Et que les fascistes étaient ceux qui avaient cassé les lunettes d'un de leurs collègues..."

DERNIÈRE SECONDE...

Une partie des participants à l'action ont aussi reçu une convocation.

affaire à suivre...

Madame Mabillais a été la dernière à quitter la salle. Comme j'essayais de la retenir, elle m'a frappé du tranchant de la main.

GABY MABILLAIS : "Je ne connais pas Monsieur Je n'ai rien à déclarer, mais je suis solidaire.

LE PRESIDENT : "Par la suite, vous avez reconnu formellement Mr Mabillais, présent dans la salle, mais il n'a pas eu d'action particulière.

TINIÈRE (avocat) : "Regardez-bien ! Etes vous bien sûr ?"

GENDARME BAUDOIS : "(n'est pas formel sur Potiron) mais : "J'ai remarqué un individu avec une calvitie frontale avancée..."

TINIÈRE fait alors remarquer que la calvitie ne peut être un signe formel de reconnaissance. Nous avons d'ailleurs remarqué qu'outre l'avocat, le juge lui-même était quelque peu dégarni...

TINIÈRE : "Vous avez décrit Mme Mabillais avec des cheveux mi-long et raides (la désignant :) Regardez bien Madame : correspond-elle bien à ce signalement ? Vous étiez plus affirmatif lors de l'enquête préliminaire".

GENDARME BAUDOIS : "Elle était présente dans l'action !"

TINIÈRE : "La taille de la cisaille ?"

GENDARME BAUDOIS : "Elle mesurait environ 70 cm."

TINIÈRE : "Pourtant, dans les locaux de la police, vous avez déclaré devant Mr Potiron "elle me paraissait plus longue que cela..."

temoins de la defense

GENDARME BAUDOIS : "Oui, c'est possible!"

GENDARME BOURGEOIS (de la brigade de Couéron) : "Des personnes sont entrées très rapidement dans la pièce et en force"

"Ils étaient entre 35 et 40. On a essayé de me maîtriser mais je me suis échappé en courant".

"Je me suis réfugié dans le local social avec le poste de radio. J'ai appelé la brigade".

"J'ai reconnu les frères Blineau ; Paul Blineau a fait le tour de la table pour essayer de m'empêcher de m'enfuir".

LE PRESIDENT : "Y avait-il une présence féminine ?"

GENDARME BOURGEOIS : "Oui, une ou deux femmes dont une femme aux cheveux noirs".

MARECHAL DES LOGIS CHEF GLOANNEC : "On n'a pas eu de visites avant 10 H. Puis, des gens sont arrivés; on a été submergé, repoussé, neutralisé".



"J'ai tenté de m'opposer à la prise du registre, mais j'ai été plaqué contre le mur et neutralisé par 3 ou 4 personnes".

"J'ai entendu : "la cisaille... vite !!!" C'était une cisaille de férailleur assez haute".

"Une femme m'a donné des coups de poing et des coups de pied. C'est la dame présente ici, je la reconnais formellement".

"Je reconnais formellement Monsieur Mabillais. Il n'y a pas eu d'action particulières de sa part ; il est entré dans les premiers".

TINIERE (avocat) - Il note la différence entre la description de Mr Mabillais ^{que le gendarme} donné par écrit "Homme de forte corpulence et à barbe rousse" et la réalité.



JEAN MABILLAIS (père de Dédé) : "je ne sais rien sur les faits, mais mon fils était à la maison vers 10 H 11 H. Je suis allé lui parler pour lui demander de faire une commission au commerçant qui devait passer".

MARCEL BLEDEL (voisin d'André Mabillais) "Je ne sais rien sur les faits. Mais vers 10 H, 10 H 30, je l'ai vu mener de l'eau à ses génisses".

"Je lui ai dit : "tu vas perdre une roue de la remorque, le pneu est crevé".

Le Président ne comprend pas comment on peut apporter de l'eau à des génisses qui sont dans un champ. Il faudra cinq minutes d'explication.

JEAN-CLAUDE CIVEL (agriculteur, voisin d'André Mabillais) : "J'ai vu Dédé dans sa salle de traite entre 9 H 15 et 9 H 45".

AVOCAT : "Pourquoi les gendarmes n'ont-ils pas entendu ces témoins au cours de l'enquête ? "

Le Président ne répond pas.

chauty se defile

Le Président BORDIER donne alors lecture d'une lettre que CHAUTY vient de faire parvenir au tribunal.

"... Je ne peux être présent à l'audience... et d'ailleurs, ne récuse cette citation qui a été remise à mon fils mineur de 15 ans alors qu'elle aurait dû m'être remise en main propre".

"Je fais actuellement partie d'un jury de thèse à Paris et cette date a été fixée depuis longtemps en fonction de mon emploi du temps. Je ne peux absolument pas m'absenter".

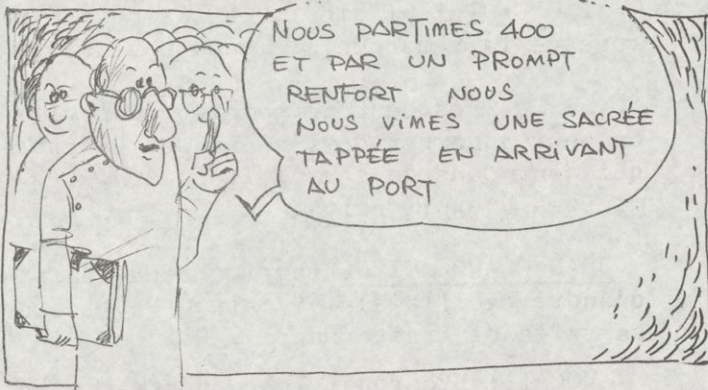
"Maitre TINIERE ne m'avait pas prévenu auparavant (...)"

"De toute façon, je ne connais aucun des prévenus. J'étais à Brest le jour où se sont produits les faits et je suis incapable de dire quoique ce soit sur l'objet de la citation".

"Je laisse à Maitre TINIERE l'entière responsabilité de cette citation".

la science à la rescousse ...!

THEO LERAY (maitre de recherche au CNRS, vice-président du groupement scientifique pour l'information sur l'énergie nucléaire, le G.S.I.E.N.) : "J'ai signé l'appel des 400 Scientifiques (ils sont maintenant 4 200) demandant à la population de refuser toute centrale nucléaire tant qu'il n'y aura pas une information complète et un débat contradictoire".



LE PRESIDENT : "Ce refus peut-il s'exprimer par une action violente ?"

LERAY : "Je suis pour une libre opinion qui peut s'exprimer différemment. Le dossier d'enquête d'utilité publique é été baclé ; il n'y a pas eu de sondages géologiques, pas d'information réelle".

"On est pressé d'expédier ce dossier avant les vacances. La centrale est très dangereuse".

LE PRESIDENT : "Approuvez-vous le refus par la violence ?"

LERAY : "Comme eux, je refuse la centrale. J'ai utilisé les possibilités en mon pouvoir.

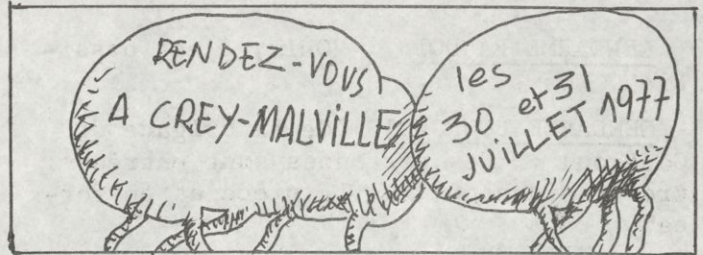
"J'ai les moyens d'informer la presse en faisant des conférences. J'ai eu la chance de faire des études".

LE PRESIDENT : "Utiliseriez-vous la violence ?"

LERAY : "La violence n'est pas là. Elle est dans le fait d'imposer une centrale à une population qui n'en veut pas".

"Lors de la Conférence qui s'est tenue au début de la semaine au Collège de France, en présence de personnalités comme Haroun TAZIEFF et le professeur FROISSARD, il a été démontré que le site du Pellerin est le plus mauvais du monde (il montre des diagrammes)".

"Un accident peut s'y produire. Un tribunal allemand a refusé la centrale de Fribourg car on ne pouvait exclure le risque d'accident".



"Ce qui se passe n'est pas un phénomène marginal. Il y a une sensibilisation de la population sur ce problème qui n'est encore rien par rapport à ce qui se passe en Allemagne ou aux U.S.A."

"On veut imposer quelque chose par la répression..."

une aberration économique

LE RHUN (maitre assistant à l'U.E.R. de géographie de Nantes) - Il dénonce l'aberration économique que constitue le projet de centrale :

"Il existe déjà deux centrales thermiques sur l'estuaire. De plus, l'agrandissement de Cordemais (passée de 600 à 2 000 MW) ne correspond nullement à une augmentation de la consommation bretonne mais sert à l'alimentation de la région parisienne".

"L'E.D.F. prétend que la production énergétique est déficitaire, ce qui est faux. La Loire-Atlantique détient le record de chômage et une production massive d'électricité".

"Cela n'apportera aucun emploi à la région et éliminera des agriculteurs et des pêcheurs".

"On aménage de Paris, on décide de notre milieu naturel. C'est une aberration économique".

LE PRESIDENT : "Nous statuons uniquement sur la forme employée pour exprimer son opinion".

LE RHUN : "J'exprime ma solidarité. Les prévenus, je le crains, seront demain ici en position d'accusateur".

LE PRESIDENT : "C'est une menace ?"

YVES LEGALL (biologiste, directeur du laboratoire de Concarneau, membre du collège de France) : "L'implantation d'une centrale nucléaire entraîne un réchauffement des eaux et une dégradation du milieu et de sa diversité ; donc une dégradation économique sur la pêche et également sur l'agriculture".

"Ily a des effets négatifs même pour une centrale de petite taille."

"On peut craindre une dégénérescence génétique du fait de l'inévitable dissémination d'isotopes radioactifs."

LES ISOTOPES NOUS ÇA FAIT DES GÉNÉRATIONS QU'ON EN MANGEAIT. MAIS LE CHEF DIT QU'ÇA DONNE DES BOUTONS---



"Cette dégénérescence ne sera décelable qu'au bout d'une ou deux générations. C'est un problème très grave et la communauté scientifique se heurte à la mauvaise foi, à une information dirigée".

LE PRÉSIDENT : "Ne me donnez pas votre point de vue".

LE GALL : "Un scientifique doit dire la vérité. Il y a une crise de civisme ; il y a un sursaut à avoir".

"Une faute grave d'une administration est préjudiciable à l'intérêt public".

LE PRÉSIDENT : "Le registre d'intérêt public était une façon, même partielle de s'exprimer".

le dossier: un tissu d'incertitude

DEMAURE (assistant à la faculté des sciences de Nantes) : "Monsieur le Président avez-vous lu le dossier ?"

"Qui a-t-il dans le dossier ? Ils l'ont détruit alors... ?"

LE PRÉSIDENT - pas de réponse.

DEMAURE : "Je l'ai lu. C'est un tissu d'incertitudes, un agglomérat d'hypothèses".

"L'E.D.F. a essayé de gagner du temps. Les études préalables n'ont pas été réalisées :

- études de climatologie, de géologie..."

"Il y a des contradictions d'une

page à l'autre ; par exemple, on indique que l'emplacement de la centrale est choisi du fait de la faible densité de population et quelques pages plus loin, on indique que la forte densité de l'habitat pose des problèmes pour l'implantation des lignes électriques (...)"

"En détruisant un registre qui n'est pas scientifique, ces gens ont rendu service à la société."

LE PRÉSIDENT : "L'enquête publique est une concertation démocratique."

DEMAURE : "C'est faux."

LE PRÉSIDENT : "Les règles démocratiques doivent être suivies".

DE LA BOLLARDIÈRE (général en retraite) : "Ce qui se passe dans ce tribunal est grave ; avec ce que j'ai vu ce matin en rentrant dans ce tribunal (...)"

"On refuse à la population de faire des choix politiques. On a des choix de technocrates."

"Il faut que les gens puissent s'exprimer. On ne peut juger les idées des technocrates".

LE PRÉSIDENT : "Le tribunal vous rejoint totalement mais les prévenus ont refusé les possibilités de s'exprimer."

BRICE LALONDE (journaliste) : "J'ai déjà subtilisé des dossiers, je n'ai jamais été inquiété."

"Mon association (Les Amis de la Terre) va même jusqu'à demander le sabotage partout où il est question de centrale nucléaire."



LE PRÉSIDENT : "Avez-vous adressé des instructions aux prévenus ?"

BRICE LALONDE : "Les instructions sont permanentes et en tous lieux."

LE PRÉSIDENT : "Elles n'ont pas été diffusées aux prévenus..."

BRICE LALONDE : "Je suis choqué de voir des gens avec des menottes aux mains, des

jeunes gens en noir faire des exercices de marche sur la place."



"Ce n'est pas le vrai procès. La centrale du Pellerin ne se fera pas. C'est la pire ; on a assez d'électricité et la population n'en veut pas!"

"L'administration n'est pas sûre d'elle. Ce procès est une perte de temps. L'enquête d'utilité publique ne sert à rien puisque l'avis du Commissaire Enquêteur ne lie pas le Préfet."

"Il s'agit d'une diversion ; on se sert de vous. On devrait poser la question à toute la population. Le vrai problème, c'est le nucléaire!"

LE PRESIDENT : "Le problème, c'est la manière de le poser."

les élus locaux

GUY GOUREAUX (directeur de l'UER de physique de Nantes, maire adjoint de Nantes, conseiller général) : "J'effectue une démarche préalable : j'élève une protestation solennelle au nom de la Municipalité de Nantes contre le déploiement policier qui entoure le Palais et le filtrage effectué à l'entrée."

"Monsieur le Procureur, sur quels critères, les gens qui sont ici ont-ils été autorisés à entrer ? Le Comité de Défense de l'environnement est interdit de séjour."

"Pour notre part, nous faisons confiance à la population et aux Nantais."

"Je ne suis pas ici pour justifier les faits, mais pour les expliquer :

- inquiétude du contribuable : rien ne prouve que le choix du tout nucléaire puisse être justifié après l'échec du pétrole."

- "inquiétude du père de famille et des défenseurs de l'éco-système qui nous environne."

"L'enquête d'utilité publique : le maire de Nantes et son conseil ont demandé d'étendre la zone et la durée de

de l'enquête. Le Préfet a repoussé la première demande."

"Les populations habitant dans un rayon supérieur à 5 km ne peuvent donc s'exprimer que sur le registre qui est tenu à la Préfecture, mais les heures d'ouverture ne permettent pas aux travailleurs de le consulter."



"La Municipalité est d'ailleurs intervenue sur ce problème."

"Je ne veux pas justifier les actes, mais la situation faite aux citoyens justifie ces petits égarements."

AVOCAT : "Mr le Président, que signifie cette liste de gens autorisés à entrer ? Les membres du barreau ont des difficultés pour entrer."

LE PRESIDENT : "Les questions de sécurité ne sont pas du ressort du tribunal mais du Procureur."

AVOCAT : "Comment a été établie la liste ? L'audience n'est pas véritablement publique."

EVIN (éducateur, premier adjoint de Saint Nazaire) : "Les élus et la population de la seconde ville du département n'ont pas la possibilité de dire leur mot car ils n'y a pas de renseignements, pas de démocratie, pas de débat."

"Ce n'est pas le procès de tel ou tel acte mais le reflet d'un désir de la population de s'exprimer vraiment."

TINIÈRE : Il réitère sa demande d'explication au Procureur : celui-ci refuse, "L'audience se déroule en bon ordre, il ne faut pas la modifier."

une parodie d'enquête

JEAN MARC AYRAULT (maire de Saint Herblain enseignant, conseiller général) - remarque sur le bouclage du quartier par les forces de police et des CRS devant le tribunal.

"Cheix, le Pellerin sont également quadrillés. A la Préfecture, on ne laisse entrer qu'une personne à la fois ; le dossier est enchaîné à la table."

le procureur doit s'expliquer

"Tout ceci est le symbole de la conception de la concertation que l'on a en France. C'est une parodie d'enquête publique, une hypocrisie de démocratie."

"Il y a de quoi être choqué, révolté".

LE PRESIDENT : "Mais l'acte accompli n'a rien de démocratique."

AYRAULT : "Les populations sont inquiètes devant la centrale. Il faut un débat public au Parlement. Je m'oppose à tout projet de construction de centrale : c'est la décision démocratique."

"On ne tient pas compte de cette décision, la seule réponse c'est la répression."

"Le choix du tout nucléaire est un choix politique. Comment les populations protestent-elles ?"

"Les méthodes pour protester sont diverses mais contrairement à la tradition républicaine de responsabilité individuelle, on emploie la loi anti-casseur qui institue la responsabilité collective."

"C'est le signe des régimes forts qui ont peur. Ceci a des relents de fascisme."

LE PRESIDENT : "Modérez-vous..."

AYRAULT : "Plus que jamais, la population sera attentive à ce qui va se passer maintenant."

un diktat du préfet

MORANDEAU (mètreur, maire de Couéron) : "Je représente une large part de la population de Couéron."

"Le Préfet de Loire-Atlantique a passé outre l'avis des élus par un diktat..."

LE PRESIDENT : "Modérez vos termes."

MORANDEAU : "... par une décision."

"Le Préfet s'attendait à des réactions. On est en face d'un acte mineur fait par des gens qui ont des moyens différents de ceux du Préfet."

LE PRESIDENT : "Vous approuvez ce qui s'est passé dans votre mairie ?"

MORANDEAU : "On a imposé un registre à des gens qui n'en voulaient pas."

"Je ne pense pas qu'il y ait eu violence sur la population civile ; personne ne s'est plaint. On ne peut pas parler d'un acte de commando car le registre a été brûlé publiquement. C'est un acte totalement public."

AVOCAT : Il demande au tribunal de se prononcer sur la publicité de l'audience et la présence des forces de police.

LE PROCUREUR : "Mr le Président, vous m'obligez à m'expliquer."

(A Tinière) : "Laissez-moi parler si vous voulez le dialogue."

"Le service de l'ordre dans la rue ce n'est pas moi. C'est le Préfet."



"Moi, je suis chargé de la sécurité de l'audience. L'audience est publique ; il y a des gens dans la salle. Les gens de bonne foi le reconnaîtront."

"J'avais donné une liste de mes employés... enfin, des gens qui travaillent dans le tribunal."

"La presse est le garant de la publicité des débats. Vous n'empêcherez pas les compte-rendus. D'ailleurs dans le fond de la salle, il y a des gens qui prennent des notes et qui vont les rapporter dehors."

"Nous sommes en France : la défense aura le droit de s'exprimer avec modération."

- Il s'adresse à Tinière : "C'est dommage, votre mauvaise foi. Vous auriez pu plaider cette affaire sincèrement..."

"La loi française prévoit un procureur. Si on ne veut plus me laisser parler, il n'y a plus de loi, plus de société."

AVOCAT : "Je demande le libre accès à l'audience sans avoir à justifier de son identité."

LE PRESIDENT : "L'incident est joint au fonds." (c'est à dire que le tribunal statuera sur ce point dans son verdict).

VIAUD (maire adjoint de Couéron) : "Le Conseil Municipal s'est prononcé contre la centrale car il n'y a eu aucun débat, aucune information de la population, sauf celle louangeuse de monsieur CHAUTY, disant que le gouvernement pouvait très bien

passer outre tous les avis."

"Nous avons demandé l'extension du périmètre de l'enquête d'utilité publique. Le Préfet a refusé."

"Sept maires ont alors refusé l'enquête d'utilité publique. Le Préfet a imposé des mairies annexes."

"Il y a eu violence de la part du Préfet. C'est l'enchaînement, les gens n'avaient peut-être pas d'autres choix que la violence."

"Et les horaires d'ouverture ! Quand est-ce que les travailleurs peuvent s'exprimer ? Les militants n'ont que ce moyen de s'exprimer."

"Je ne juge pas mais je comprends. L'acte en lui-même est très mineur. Il n'y a pas eu de violences. J'étais à la Mairie, on n'a rien entendu."

"C'est le pouvoir qui a entraîné ces actions."

"Le Conseil Municipal demande :

- le retrait des forces de police ;
- la libération des inculpés ;
- se déclare solidaire avec les détenus, dans l'objectif qu'ils se fixent : contre la centrale du Pellerin."

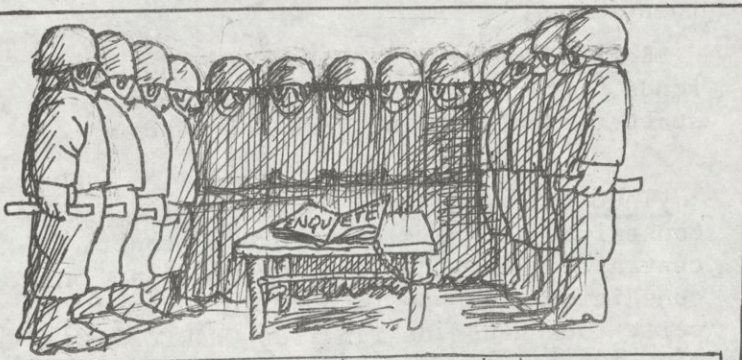
ROGER DALAIS (ajusteur, conseiller municipal du Pellerin) : "L'enquête a été refusée car elle est anti-démocratique."

"De plus, il faut une journée au moins pour la lire, donc impossibilité matérielle que toute la population la lise."

"En plus, elle ne sert à rien. Chirac a déclaré à ce sujet : "Dans le cas où il serait opportun de passer outre, il faut passer outre... et avertir la population" (J. O. le 19 mai 1976).

"Nous sommes complètement solidaires des cinq camarades. Ce qui s'est passé à Couéron aurait pu se passer ailleurs."

ANNE MARIE MERIADEC (enseignante, maire adjointe du Pellerin) : "La commune du Pellerin a été traumatisée par l'absence de démocratie dans la prise de décision du projet d'implantation, par les Mairies annexes entourées de CRS."



HURBANISME : MAIRIES : Le Pellerin, Couéron, etc.

"Les affiches ont déjà été brûlées. et il n'y a pas eu d'inculpations."

"Toute la population du Pellerin devrait être inculpée."

"En accord avec le maire du Pellerin, nous défendons totalement les cinq inculpés".

CAMILLE DURANT (technicien métallurgiste, maire de Saint Jean de Boiseau) :

"Je proteste contre le contrôle policier qui est effectué à l'entrée du tribunal."

"Le Conseil Municipal de Saint Jean de Boiseau a voté contre la centrale à l'unanimité. Il a demandé l'extension de l'enquête d'utilité publique et une information objective et contradictoire."

"Le Préfet répond par la force et impose l'enquête d'utilité publique. La Mairie refuse."

"On attend toujours le débat télévisé à FR 3."

"La semaine dernière, il y avait quatre gardes mobiles à la Mairie, cette semaine 30 et en armes. Combien y en aura-t-il ensuite ?"

"Face à cela, il n'y a que deux solutions :

- soit la rébellion comme à Couéron ;
- soit la résignation."

enquête Bidon

RENE GUILLARD (dessinateur, maire de la Montagne) : "Je rappelle que les maires ont demandé au Préfet l'extension de l'enquête et ont indiqué leur opposition à la centrale."

"Le Préfet a imposé l'enquête d'utilité publique, passant outre la volonté des masses."

"Depuis, la police occupe les mairies en permanence, ce qui crée un climat de malaise dans la population."

"La population fait circuler des pétitions contre l'enquête d'utilité publique." Un processus de tracasserie peut aboutir à un climat explosif."

"Il est des circonstances qui expliquent les excès par exemple lorsqu'un père de famille tire sur des jeunes ..."

LECUYER (conseiller municipal de Couéron) : "Une mairie gardée par des CRS ou des gendarmes, ça fait un peu mal au ventre."

"On est énervé, excédé. On peut faire une bêtise sous le coup de l'indignation."

BOUANCHAUD (maire adjoint de Brains) :
"Il s'instaure dans nos communes un climat de violence, par rapport à l'attitude du Préfet."

"Les gens sont accueillis dans les mairies par des soldats en armes. Les gens sont intimidés et ne peuvent signer le cahier : c'est cela un débat démocratique."

"On n'est pas à armes égales : des stylos contre des fusils."



MICHEL SERPOND (agriculteur à Braud St Louis) : "En Gironde, à Braud Saint Louis, une centrale nucléaire doit être construite et nous avons décidé de jouer le jeu en venant remplir les deux registres ; et nous avons envoyé 24 000 lettres d'opposition au projet."

"Mais, l'E.D.F. a fait démarrer les travaux en dépit des oppositions et avant que le Préfet signe l'arrêté d'utilité publique."

"C'est une hypocrisie, l'enquête d'utilité publique est réduite à une simple formalité administrative."

"Quelle est cette démocratie où l'enquête se fait sous la protection des flics ? La liberté de s'opposer ne dispose d'aucun moyen légal efficace."

"La loi anti-casseur s'attaque aux effets et non aux causes".

RENE GUITTON (président de la FDSEA) :
"Pourquoi les agriculteurs se sont-ils opposés au nucléaire ?"

"Parce qu'ils défendent leur outil de travail. Chaque année, une surface très importante est soustraite à l'activité agricole."

"La terre ne doit pas être gaspillée. Alors, faire une centrale sur la zone verte du SDAU et la zone agricole du POS !!!"

"Il y a un danger que les eaux rejetées par la centrale stérilisent toute la région. Tous les paysans sont concernés."

"Les discours officiels nous disent : "vous êtes les gardiens de la nature" mais on nous arrête, on nous expulse, on prend des boucs émissaires!"

"Je suis solidaire des inculpés."

PIERRE FORTIN (agriculteur à Séverac) :
"En Loire-Atlantique, le mouvement syndicaliste a un passé de luttes très riche mais aussi une expérience très rude de la répression."

"L'agriculteur utilise de plus en plus toute une gamme de produits dangereux. Peut-on aller plus loin dans la pollution et accepter une centrale et la violence qui l'accompagne ?"

"Non. Pour les paysans, c'est impossible."

BERNARD LAMBERT (agriculteur à Teillé) :
"Je m'étonne des barrages policiers devant le Palais."

"Le choix des inculpés n'est pas dû au hasard : les cinq ont un passé de militants face aux lois injustes".

LE PRESIDENT : "Retirez le mot injustes!"



LAMBERT : "La grève aussi c'était illégal autrefois ! Les paysans, quand ils sortent de la légalité, c'est pour exprimer leur opposition à des mesures injustes, par exemple les expulsions de fermiers."

"C'est grâce à la violence que nous avons obtenu une amélioration du statut du fermage."

"L'illégalité d'aujourd'hui est la légalité de demain. Je suis scandalisé par l'usage qu'on veut faire du sol, le bétonner, le stériliser alors que la production de biens alimentaires est une priorité."

"Le jugement rendu sera exemplaire car si vous condamnez les paysans, la prise de conscience populaire s'accroîtra."

Requisitoire du Procureur

"J'ai été très intéressé, tout au long de l'audience par les témoins :
- les scientifiques qui s'interrogent sur les dangers du nucléaire ;
- les maires et les adjoints qui ont signalé les inquiétudes de la

population ;

- les agriculteurs, apologues de la violence, me paraissent moins intéressants."

"J'ai été favorablement surpris par la qualité de l'audience."

"Mais, je suis attristé quand on vient faire l'apologie de la violence dans un prétoire. La violence est nuisible à la vie démocratique, elle conduit au fanatisme, elle est l'arme des faibles."

"Le but de l'éducation est de maîtriser, de canaliser l'agressivité. On parle de violence du pouvoir, mais la violence libératrice contre l'injustice est une des tares de la société."

"Je ne suis pas ici pour faire de la démagogie mais pour vous demander de sanctionner la violence, car elle est dangereuse."

"Je serais un lâche, si en dépit des pressions, je ne requerrais pas sévèrement."

"On a parlé de tri, d'otages, mais vous êtes des militants paysans, plus facilement identifiables. On n'a pas pu identifier les 40 et c'est dommage."

"Ce qui importe, c'est que les faits tombent sous le coup de la loi, cette loi anti-casseur que certains appellent "scélérate" mais nous n'avons pas à empiéter sur le législatif, mais à appliquer l'article 314, alinéa premier."

"Cet article exige :

- une action concertée : c'est l'accord et la réunion de personnes. Dans cette affaire, cette condition est remplie puisque plus de 40 personnes s'étaient réunies, munies d'une cisaille et d'un liquide inflammable."



- à force ouverte : elle résulte de la supériorité du nombre telle qu'elle ne permettait pas la résistance et inspirait la crainte."

- qui a des conséquences dommageables : il suffit de violences très légères ou de dégradations même négligea-

bles."

"Donc, le délit était caractérisé. Etait-il pour autant imputable aux inculpés ?"

"Les témoignages des gendarmes sont significatifs. Les voisins de A. Mabillais sont venus témoigner qu'il était sur son tracteur à l'heure du délit mais sont-ils sûrs de l'heure ?"

"Un travailleur ne regarde pas sa montre toutes les cinq minutes."

"Quant à Potiron, il a été dénoncé par des personnes désirant garder l'anonymat, d'ailleurs il s'est contredit dans ses déclarations successives."

"Les faits sont très graves et je réclame leur condamnation. Il ne faut certes pas tomber dans l'outrance, mais il est clair qu'on ne respecte plus rien de tout ce qui peut être le représentant de l'Etat."

"Moi, je suis là pour représenter l'Etat. Un verdict de clémence serait mettre le doigt dans l'engrenage : il n'existe pas de société sans autorité publique."

"De plus, nous avons affaire à des personnes qui sont à la pointe du combat ; ils n'en sont pas à leur coup d'essai, rappelez-vous CHEIX EN RETZ."

"Ils ont recommencé. On commence par des agissements bénins qui ne sont pas sanctionnés, alors, c'est l'escalade."

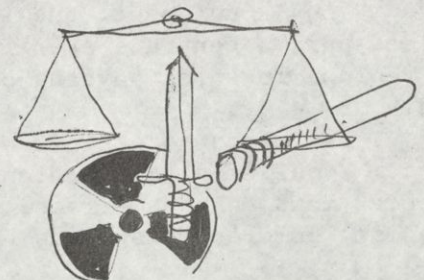
"Allez-vous tolérer l'escalade de la violence et les atteintes aux institutions ?"

"Il n'y a pas de légitime défense contre l'application des lois, aussi il ne faut pas de décision de faiblesse."

"Ce sont d'honnêtes gens, indiscutablement. Monsieur le Président, vous n'êtes pas une machine à broyer, à distribuer des sanctions."

"C'est pourquoi je vous demande de prendre une décision mixte, dissuasive mais tenant compte de la personnalité des inculpés."

"Je réclame donc une peine d'un an de prison avec la possibilité d'un sursis".



La Plaidoirie de TINIERE

"Il ne s'agit pas d'un procès de droit commun mais bien d'un procès politique : le procès de la centrale nucléaire du PELLERIN et aussi d'une certaine forme de démocratie."

"Les témoins et les masses qui sont dans la rue l'ont voulu ainsi. Pour revenir aux faits, le procureur ne nous a pas convaincu."

"Les témoignages des gendarmes ne sont pas très assurés, ils hésitent, se contredisent, ne peuvent nous dire qui a fait quoi."

"Le texte réclame la force ouverte et la concertation mais les gendarmes eux-mêmes disent qu'il n'y a pas eu de violence et que personne n'avait l'air de s'être concerté."

"Peut-on dire qu'il y avait des gens animés de la même intention ? Vous apprécierez..."

"Les témoignages en faveur de Mabillais sont éloquentes : pourquoi les gendarmes n'en ont-ils pas tenu compte ?

"Ils ne voulaient pas les entendre, c'est inadmissible. Et pourtant, Mabillais est agriculteur, il travaille seul et ne peut être vu tout le temps."

"Pour Potiron, on le reconnaît comme un homme à la calvitie frontale... Est-ce suffisant pour envoyer un homme en prison ?"

"Quant à Madame Mabillais, les témoignages sur son pull sont douteux."

"Et Monsieur GROSJEAN, le commissaire enquêteur, il a tout vu, il était susceptible de les reconnaître mais à la présentation, il n'a reconnu personne. Le tribunal appréciera."

"Mais, il faut aller au-delà des faits : on leur reproche d'être à la pointe du combat. Encore des paysans qui sont dans le boxe des accusés... le monde agricole a toujours payé lourdement."

"Le Sénateur CHAUTY a refusé de témoigner. Tout le monde aurait voulu qu'il s'explique sur les raisons du choix d'implantation au PELLERIN."

"Il ne l'a pas fait alors qu'il a déclaré : "Nous sommes condamnés au nucléaire, il n'existe pas autre chose."

"Mais de l'homme, quand en sera-t-il question ?" faut-il se demander avec St John Perse ?"

"Le schéma directeur d'aménagement urbain du Pellerin (SDAU) prévoyait un centre principal de loisirs à l'emplacement exact de la future centrale."

"Quels loisirs nous prépare-t-on ? Il y a beaucoup d'agriculteurs aujourd'hui dans la rue, car la population est hostile au projet."

"Les avis des maires n'ont pas été respectés par l'E.D.F."

(Il lit alors une série de lettres de maires qui protestent contre l'attitude antidémocratique de l'E.D.F.)

"La loi du 10 juillet 1976 a été violée puisqu'aucune étude d'impact n'a été faite, on se soucie peu de la protection de la nature".

"Des directives (du 14 mai 1976) et des circulaires (du 24 août 1976) prévoient une information large et de longue durée, une concertation s'adressant à toutes les catégories intéressées."

"Qui se moque de la démocratie, qui viole la loi ?"

"La démocratie, c'est aussi l'opposition massive, ce n'est pas seulement un bulletin de vote tous les 4 ans. La manifestation de rue est un droit démocratique."

"Contre ces expressions nouvelles de la contestation, vous n'avez su inventer que la loi anti-casseur et cette force policière."

"Vous rendez justice sous cette surveillance de la police qui bloque toutes les questions importantes et remet en cause votre indépendance."

"C'est maintenant qu'il faut penser aux générations futures. Vous avez à trancher sur tout cela : Nantes n'est pas loin du Pellerin, rappelez-vous Seveso !!!"

"La violence du pouvoir explique les faits reprochés aujourd'hui. En 1789 c'est la violence qui a mis en place la démocratie. Vous ne jugez pas des hommes

mais des actes de luttés pour la vie et le maintien d'outils de travail : 1 500 hectares disparaissent chaque année."

"Dernièrement, aux questions des lycéens sur le nucléaire, GISCARD s'est contenté de répondre : "on n'a que cela comme source d'énergie". Mais, par ailleurs, il déclarait que "la sauvegarde de l'environnement, c'est un combat pour le mieux et le plus être".

"Il ajoutait : "Tous doivent participer à la gestion de leur environnement".

"Participation, concertation, c'est beau les promesses, mais où est la démocratie ?"

"Je peux citer le professeur R. DUMONT qui se déclare solidaire, M. COUSTEAU qui témoigne que : "c'est un devoir de manifester son opposition à des

décisions vitales sur lesquelles personne n'a jamais été sérieusement interrogé".

"Nous sommes gouvernés par une caste de technocrates mais où est le supplément d'âme, où est l'homme ?"

"Les policiers sur place, dans les mairies, c'est cela la violence. L'état actuel a peur de sombrer, il protège ses intérêts par la violence policière, l'absence de démocratie."

"Je réclame donc la relaxe pour ces cinq militants à la pointe du combat syndical".

Après quelques minutes de délibéré, le Président donne le jugement :

- Gaby MABILLAIS : 2 mois ferme, 6 mois avec sursis
- André MABILLAIS : 2 mois ferme, 6 mois avec sursis
- Pierre POTIRON : 2 mois ferme, 6 mois avec sursis
- Paul BLINEAU : 2 mois ferme, 6 mois avec sursis
- André BLINEAU : 2 mois ferme, 6 mois avec sursis



Jeudi 18h près du Palais

Tentative de dialogue entre
manifestant et forces de l'ordre

sans commentaire!



